

ANNEXES



**SMABCAC – 2 rue du bout du Monde – 36290 MEZIERES-EN-BRENNE – 02 54 38 17 32 –
contact@smabcac.fr**

Partenaires techniques et financiers :



**Annexe 1 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de
Natura2000**

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000

en application de l'article R414-23 du code de l'environnement

1. COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET :

Statut Juridique : Collectivité

Nom et Prénom du demandeur ou Raison Sociale pour les personnes morales : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise

Adresse : 2 rue du Bout du Monde – 36290 MEZIERES EN BRENNE

Téléphone : 02-54-38-17-32

E mail : contact@smabcac.fr

Nom, Prénom et qualité du responsable du projet pour les personnes morales :

CAMUS Jean-Louis, Président du SMABCAC

2. DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

a. Intitulé et nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Programme d'actions (travaux, études et suivis) de restauration des cours d'eau du bassin versant de la Claise

b. Localisation

Communes concernées : Martizay, Méobecq, Mézières en Brenne, Vendoeuvres

A l'intérieur du ou des sites Natura 2000 suivants :

- ZPS Brenne – FR 2410003
- ZSC Brenne – FR 2400534

A proximité des sites Natura 2000 suivants :

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Martizay :

- Etude et travaux de restauration de la continuité écologique
- Longueur estimative : ponctuelle au niveau de l'ouvrage (max 100m)

- Travaux situés en dehors des sites ZPS Brenne – FR 2410003 et ZSC Brenne – FR 24000534

Méobecq :

- Travaux de restauration morphologique du lit mineur
- Longueur : secteur amont 380 m et secteur aval 1 000 m
- Travaux localisés dans les sites ZPS Brenne – FR 2410003 et ZSC Brenne – FR 24000534

Mézières en Brenne :

- Etude et travaux de restauration de la continuité écologique
- Longueur : Ponctuelle au niveau des 2 seuils (2 x 100 m)
- Travaux localisés dans les sites ZPS Brenne – FR 2410003 et ZSC Brenne – FR 24000534

Vendoeuvres :

- Travaux de restauration morphologique du lit mineur
- Longueur : 900 m
- Travaux localisés dans les sites ZPS Brenne – FR 2410003 et ZSC Brenne – FR 24000534

d. Durée et période de travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Les travaux sont inscrits sur les années 2024 et 2025. Les travaux se dérouleront préférentiellement en période estivale et début d'automne (du 15 juillet au 15 octobre)

3. DESCRIPTION DES INCIDENCES DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION SUR UN (DES) SITE(S) NATURA 2000

a. Milieux présents sur l'emprise du projet :

Cocher les cases concernées et joindre dans la mesure du possible une ou des photos du site avec le report des prises de vue sur la carte de localisation

Sur la commune de Martizay

Zone urbanisée ou construite

Route et accotement

Autre milieu artificialisé (préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.)

Jardin, verger, zone maraichère, vigne

Grande culture

Friche

jachère

prairie (préciser si possible fauche ou pâture) :

Autre milieu ouvert (préciser si possible : lande, fourré, etc.)

Forêt de feuillus

Forêt de résineux

Forêt mixte

Plantation de peupliers

Bosquet

Haie (préciser si possible : haie arbustive ou arborée continue ou non, etc.)

Vieux arbres (préciser si possible : alignements, isolés, têtards, etc.)

Cours d'eau (préciser si possible la périphérie : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.) :

En rive droite : Zone urbanisée (berges murées, habitations)

En rive gauche : peupleraie

Plans d'eau (préciser si possible s'il est dans une chaîne d'étangs)

Mare (préciser si possible si elle est végétalisée ou non)

Fossé

Autre zone humide (préciser si possible : roselière, tourbière, etc.)

Autre milieu (préciser si possible : grotte, falaise, etc.)

Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : mare servant toute l'année à l'abreuvement des troupeaux, prairies fauchées tous les ans, terrains de sports régulièrement utilisés, etc.)

Sur la commune de Méobecq

Zone urbanisée ou construite

Route et accotement

Autre milieu artificialisé (préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.)

Jardin, verger, zone maraichère, vigne

Grande culture

Friche

jachère

prairie (préciser si possible fauche ou pâture) :

Autre milieu ouvert (préciser si possible : lande, fourré, etc.)

Forêt de feuillus

Forêt de résineux

Forêt mixte

Plantation de peupliers

Bosquet

Haie (préciser si possible : haie arbustive ou arborée continue ou non, etc.)

Vieux arbres (préciser si possible : alignements, isolés, têtards, etc.)

Cours d'eau (préciser si possible la périphérie : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.) :

En rive droite : prairies de fauche

En rive gauche : prairies de fauche et terrain situé à proximité d'une habitation (pelouse – jardin)

Plans d'eau (préciser si possible s'il est dans une chaîne d'étangs)

- Mare (préciser si possible si elle est végétalisée ou non)
- Fossé
- Autre zone humide (préciser si possible : roselière, tourbière, etc.)
- Autre milieu (préciser si possible : grotte, falaise, etc.)

Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : mare servant toute l'année à l'abreuvement des troupeaux, prairies fauchées tous les ans, terrains de sports régulièrement utilisés, etc.)

Sur la commune de Mézières en Brenne

- Zone urbanisée ou construite
- Route et accotement
- Autre milieu artificialisé (préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.)

- Jardin, verger, zone maraichère, vigne
- Grande culture
- Friche
- jachère
- prairie (préciser si possible fauche ou pâture) : pâture

- Autre milieu ouvert (préciser si possible : lande, fourré, etc.)

- Forêt de feuillus
- Forêt de résineux
- Forêt mixte
- Plantation de peupliers
- Bosquet
- Haie (préciser si possible : haie arbustive ou arborée continue ou non, etc.)

Vieux arbres (préciser si possible : alignements, isolés, têtards, etc.)

Cours d'eau (préciser si possible la périphérie : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.) :

Seuil situé à l'amont du bourg de Mézières en Brenne (ROE15408) :

- **En rive droite : cheminement piéton enherbé et friche boisée située sur l'Espace Naturel Sensible « Les Prés du Canal »**
- **En rive gauche : friche et ancien étang asséché**

Seuil situé dans le bourg de Mézières en Brenne (ROE15402) :

- **En rive droite : parking stabilisé et une zone en herbe**
- **En rive gauche : Pelouse et jardin à proximité d'une habitation (moins de 50 m)**

Plans d'eau (préciser si possible s'il est dans une chaîne d'étangs)

Mare (préciser si possible si elle est végétalisée ou non)

Fossé

Autre zone humide (préciser si possible : roselière, tourbière, etc.)

Autre milieu (préciser si possible : grotte, falaise, etc.)

Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : mare servant toute l'année à l'abreuvement des troupeaux, prairies fauchées tous les ans, terrains de sports régulièrement utilisés, etc.)

Sur la commune de Vendoeuvres

Zone urbanisée ou construite

Route et accotement

Autre milieu artificialisé (préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.)

Jardin, verger, zone maraichère, vigne

Grande culture

Friche

- jachère
- prairie (préciser si possible fauche ou pâture) : pâture

- Autre milieu ouvert (préciser si possible : lande, fourré, etc.)

- Forêt de feuillus
- Forêt de résineux
- Forêt mixte
- Plantation de peupliers
- Bosquet
- Haie (préciser si possible : haie arbustive ou arborée continue ou non, etc.)

- Vieux arbres (préciser si possible : alignements, isolés, têtards, etc.)

- Cours d'eau (préciser si possible la périphérie : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.) :
En rive droite : peupleraie + prairie pâturée
En rive gauche : prairie pâturée + bois
- Plans d'eau (préciser si possible s'il est dans une chaîne d'étangs)

- Mare (préciser si possible si elle est végétalisée ou non)

- Fossé
- Autre zone humide (préciser si possible : roselière, tourbière, etc.)

- Autre milieu (préciser si possible : grotte, falaise, etc.)

Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : mare servant toute l'année à l'abreuvement des troupeaux, prairies fauchées tous les ans, terrains de sports régulièrement utilisés, etc.)

b. Type d'incidences potentielles générées par le projet, la manifestation ou l'intervention :

Cocher les cases potentiellement concernées et si possible les milieux/espèces susceptibles d'être touchés pour chaque type d'impact. Préciser également si l'impact est avéré ou éventuel.

Destruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies, etc.

Préciser :

Sur Martizay : Suivant les résultats de l'étude et le projet retenu. Les travaux peuvent s'établir sur différents scénarios :

- Effacement du seuil
- Aménagement d'une passe à poissons ou d'un bras de contournement

Sur Mézières en Brenne : Suivant les résultats de l'étude et le projet retenu. Les travaux peuvent s'établir sur différents scénarios :

- Effacement du seuil
- Aménagement d'une passe à poissons ou d'un bras de contournement

Détérioration du milieu par piétinement, circulation de véhicules motorisés ou non, drainage et assèchement, etc.

Préciser :

Sur les 4 communes concernées par les travaux, un passage d'engins sera nécessaire. Les travaux seront réalisés dans les conditions optimales pour prévenir la dégradation et le tassement des sols.

Détérioration du milieu par pollution directe ou indirecte (traitement, rejets, etc.)

Préciser :

Perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture de corridors écologiques, etc.

Préciser :

Durant la période de travaux, la présence du personnel affecté au chantier et à sa surveillance, l'utilisation d'engins à moteurs, le déchargement de cailloux pour les sites de restauration du lit mineur pourraient engendrer une nuisance ponctuelle des espèces présentes. Aucun travail ne sera effectué de nuit.

4. CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure ici sur l'absence ou non d'incidences de son projet. En cas d'incertitude, il est conseillé de prévoir une évaluation complète.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un (ou des) site(s) Natura 2000 (le cas échéant, par effet cumulé avec d'autres projets portés par le demandeur ?)

Non : ce formulaire accompagné du dossier de demande est à remettre au service en charge de l'instruction

Oui : un dossier complet doit être établi et transmis au service en charge de l'instruction du dossier

Commentaires éventuels :

Les 2 sites (ZPS Brenne – FR2410003 et ZSC Brenne – FR2400534) couvrent chacun une superficie de plus de 58 000 ha. Les travaux proposés sur les 4 communes (Martizay, Méobecq, Mézières en Brenne et Vendoeuvres) concerneront une surface non consécutive inférieure à 10 ha (soit 0.017% de la surface des sites ZPS Brenne et ZSC Brenne).

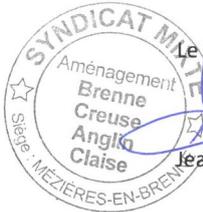
La question de la conclusion de cette demande est « Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence **notable** sur un (ou des) site(s) Natura 2000 ? ». Vu la superficie, potentiellement impactée par rapport à la superficie des sites Natura 2000, le projet n'aura pas un impact **notable** à l'échelle de ces 2 sites

Fait à Mézières en Brenne

le : 14 novembre 2023

Le Président

Jean-Louis CAMUS



Annexe 2 : cartographie à l'échelle 1/ 10 000

Les cartographies présentées ci-dessous reprennent les linéaires présentés dans le Dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation unique au titre de la Loi sur l'Eau dans le cadre des actions prévues au Contrat Territorial Milieux Aquatiques Creuse – bassin versant de la Claise 2023/2026.

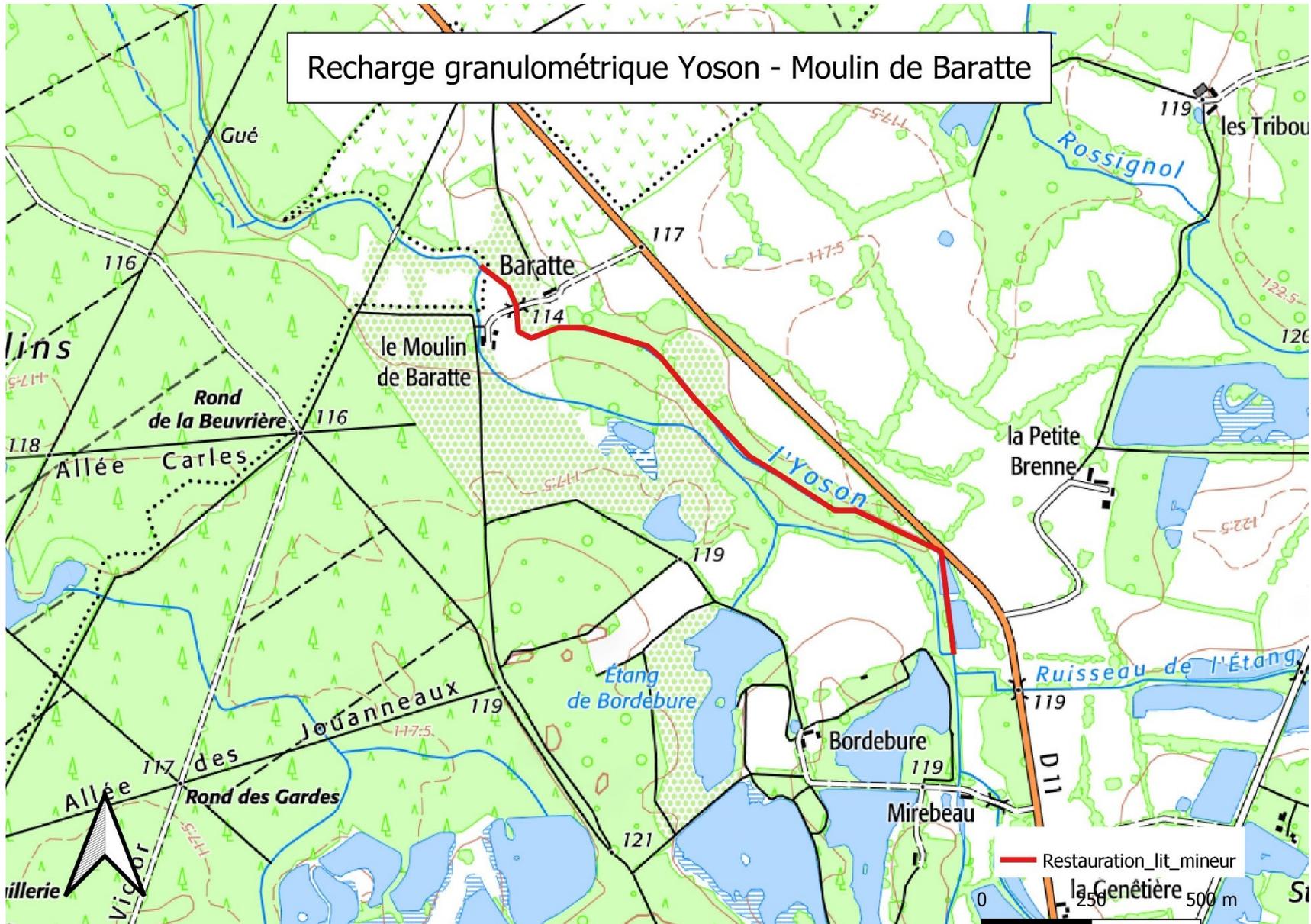
Certains linéaires cartographiques ont été augmentés par rapport à la description pour garder une possibilité d'intervenir à l'amont ou à l'aval si jamais le linéaire de travaux initialement inscrit ne consomme pas l'intégralité de l'enveloppe financière des travaux.

Aucuns travaux ne se fera sans l'accord des propriétaires riverains. Aucune participation

Projets de travaux sur la commune de Vendœuvres

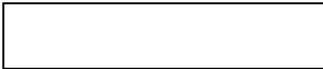


Recharge granulométrique Yoson - Moulin de Baratte

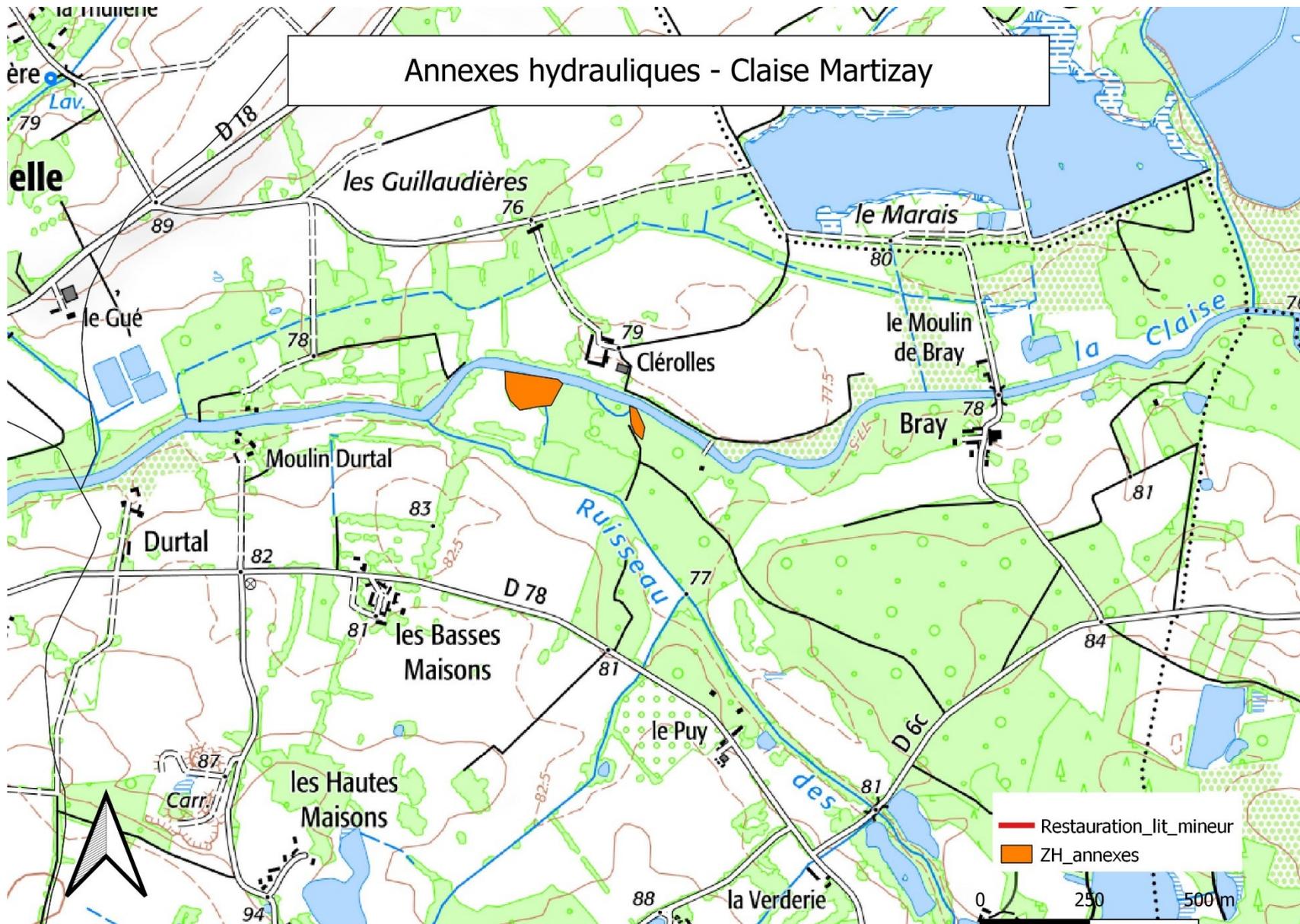


Seuil à retirer





Annexes hydrauliques - Claise Martizay



Annexe 3 : Liste des propriétaires pouvant être concernés par les travaux inscrits dans le programme

Le tableau présenté ci-après regroupe le listing des propriétaires potentiellement concernés par des travaux. Certains travaux sont notés comme « optionnel », ils concernent des zones qui ne sont pas initialement concernées par des travaux mais qui pourraient être rajoutées si les crédits affectés aux travaux le permettent.

L'ensemble des travaux et études programmés sont réalisés avec l'accord des propriétaires et aucun financement ne leur est demandé

Rivières	Commune	Section	Parcelle	Civilité	Nom	Prénom	Adresse	Code Postal	Commune	Usufruitier/propriétaire	Type travaux
Claise	Martizay	ZK	1	Monsieur	BALLON	Bernard	2 Résidence Claude Lanery	41 140	NOYERS SUR CHER	propriétaire	annexe hydraulique
Yoson	Vendoeuvres	AT	58		CNP Assurance		Société forestière de la CdC - 72 Avenue Olivier Messiaen	72 000	LE MANS	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Claise	Mézières en Brenne	AB	511		Commune de Mézières en Brenne		Mairie - 8 Place Jean Moulin	36 290	MEZIERES EN BRENNES	propriétaire	continuité
Claise	Mézières en Brenne	YE	24		Commune de Mézières en Brenne		Mairie - 8 Place Jean Moulin	36 290	MEZIERES EN BRENNES	propriétaire	continuité
Claise	Mézières en Brenne	YE	Chemin rural		Commune de Mézières en Brenne		Mairie - 8 Place Jean Moulin	36 290	MEZIERES EN BRENNES	propriétaire	continuité
Claise	Vendoeuvres	AM	208		Commune de Vendoeuvres		Mairie	36 500	VENDOEUVRES	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	B	226	Monsieur	DEPOND	Abel	La Tuilerie	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Yoson	Méobecq	B	227	Monsieur	DEPOND	Abel	La Tuilerie	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Yoson	Méobecq	B	209	Madame	FAUCONNIER	Evelyne	40 B route de Neuilly	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique / continuité
Yoson	Méobecq	B	210	Madame	FAUCONNIER	Evelyne	40 B route de Neuilly	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique / continuité
Yoson	Méobecq	B	211	Madame	FAUCONNIER	Evelyne	40 B route de Neuilly	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	B	212	Madame	FAUCONNIER	Evelyne	40 B route de Neuilly	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	B	264	Monsieur	FRELON	Charles	Le Pleslo	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Yoson	Méobecq	B	400	Monsieur	FRELON	Charles	Le Pleslo	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Yoson	Méobecq	B	401	Monsieur	FRELON	Charles	Le Pleslo	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Claise	Vendoeuvres	AM	134		Groupement Foncier Agricole de Beauché			36 500	VENDOEUVRES	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Claise	Vendoeuvres	AM	137		Groupement Foncier Agricole de Beauché			36 500	VENDOEUVRES	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)

Claise	Vendoeuvres	AM	138		Groupement Foncier Agricole de Beauché			36 500	VENDOEUVRES	propriétaire	restauration morphologique
Claise	Vendoeuvres	AM	204		Groupement Foncier Agricole de Beauché			36 500	VENDOEUVRES	propriétaire	restauration morphologique
Claise	Vendoeuvres	AM	209		Groupement Foncier Agricole de Beauché			36 500	VENDOEUVRES	propriétaire	restauration morphologique
Claise	Vendoeuvres	AM	210		Groupement Foncier Agricole de Beauché			36 500	VENDOEUVRES	propriétaire	restauration morphologique
Claise	Vendoeuvres	AM	213		Groupement Foncier Agricole de Beauché			36 500	VENDOEUVRES	propriétaire	restauration morphologique
Claise	Vendoeuvres	AM	259		Groupement Foncier Agricole de Beauché			36 500	VENDOEUVRES	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Claise	Vendoeuvres	AM	679		Groupement Foncier Agricole de Beauché			36 500	VENDOEUVRES	propriétaire	restauration morphologique
Claise	Vendoeuvres	AM	135		Groupement Forestier de Beauché		Beauché	36 500	VENDOEUVRES	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Claise	Vendoeuvres	AM	136		Groupement Forestier de Beauché		Beauché	36 500	VENDOEUVRES	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Claise	Vendoeuvres	AM	205		Groupement Forestier de Beauché		Beauché	36 500	VENDOEUVRES	propriétaire	restauration morphologique
Claise	Vendoeuvres	AM	207		Groupement Forestier de Beauché		Beauché	36 500	VENDOEUVRES	propriétaire	restauration morphologique
Claise	Vendoeuvres	AM	257		Groupement Forestier de Beauché		Beauché	36 500	VENDOEUVRES	propriétaire	restauration morphologique
Claise	Vendoeuvres	AM	680		Groupement Forestier de Beauché		Beauché	36 500	VENDOEUVRES	propriétaire	restauration morphologique
Claise	Martizay	ZK	2		Groupement forestier des 7 Bouilles		Par M. Loupias Jean-Michel - rue de Lejonc	36 220	MARTIZAY	propriétaire	annexe hydraulique
Yoson	Méobecq	B	225	Monsieur	GUILPAIN	Franck	BP 834		BRAZAVILLE (Congo)	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Yoson	Méobecq	B	225	Monsieur	GUILPAIN	Stéphane	BP 130		BRAZAVILLE (Congo)	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)

Yoson	Méobecq	C	19	Madame	LAGAUDRIERE	Maryse	Chézal Collet	36 500	NEULLAY LES BOIS	propriétaire	restauration morphologique
Claise	Martizay	ZO	215	Madame	LEGENDRE	Agnès	6 rue Henri Barbusse	63 540	ROMAGNAT	nu-propriétaire	continuité
Yoson	Méobecq	A	338	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	A	339	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	A	340	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	A	346	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Yoson	Méobecq	A	347	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Yoson	Méobecq	A	348	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Yoson	Vendoeuvres	AT	56	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Yoson	Vendoeuvres	AT	57	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Yoson	Méobecq	C	4	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	7	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	8	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	9	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	13	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	20	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	21	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	22	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	31	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	32	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	35	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	538	Madame	LOMBARD	Chantal	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique

Yoson	Méobecq	A	338	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	A	339	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	A	340	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	A	346	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Yoson	Méobecq	A	347	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Yoson	Méobecq	A	348	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Yoson	Vendoeuvres	AT	56	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Yoson	Vendoeuvres	AT	57	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Yoson	Méobecq	C	4	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	7	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	8	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	9	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	13	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	20	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	21	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	22	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	31	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	32	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	35	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	C	538	Monsieur	LOMBARD	Maurice	Moulin de Baratte	36 500	MEOBECQ	propriétaire	restauration morphologique
Yoson	Méobecq	B	226	Madame	MADRIL	Danielle-Marie	4 rue Robert Espagne	51 000	CHALONS EN CHAMPAGNE	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Yoson	Méobecq	B	227	Madame	MADRIL	Danielle-	4 rue Robert Espagne	51 000	CHALONS EN	propriétaire	restauration

						Marie			CHAMPAGNE		morphologique (optionnel)
Yoson	Méobecq	B	226	Monsieur	MADRIL	Jacky	1642 E Ohio AVE Aurora	CO 80012	ETATS UNIS	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Yoson	Méobecq	B	227	Monsieur	MADRIL	Jacky	1642 E Ohio AVE Aurora	CO 80012	ETATS UNIS	propriétaire	restauration morphologique (optionnel)
Claise	Martizay	ZK	3	Monsieur	MAILLET	Marc	Le Puy	36 220	MARTIZAY	propriétaire	annexe hydraulique
Claise	Martizay	ZK	4	Madame	PENISSARD	Ginette	Les Basses maison	36 220	MARTIZAY	propriétaire	annexe hydraulique
Claise	Mézières en Brenne	AC	245	Madame	SARDET	Christelle	4 route de Saint Michel en Brenne	36 290	MEZIERES EN BRENNE	propriétaire	continuité
Claise	Martizay	ZK	8	Madame	SOULAS	Monique	1 rue des Peupliers	60 730	CAUVIGNY	usufruit	annexe hydraulique
Claise	Martizay	ZK	8	Monsieur	SOULAS	Pascal	3 rue des peupliers	60 730	CAUVIGNY	propriétaire	annexe hydraulique

Annexe 4 : Fiches actions

Les fiches actions présentées ci-dessous détaillent les actions qui sont proposées dans le rapport.

Les actions sont divisées, dans le programme en 4 parties :

- Volet A : Restaurer les Milieux Aquatiques
- Volet B : Rétablir la continuité écologique
- Volet C : Sensibiliser, communiquer et approfondir les connaissances
- Volet D : S'adapter au changement climatique

VOLET A : RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif A1 : Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau

Action A1.2. : Restauration morphologique et diversification des habitats

→ CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La Claise et la majorité des affluents sont des cours d'eau qui ont été fortement anthropisés au cours des siècles et plus particulièrement depuis les années 1960. Des travaux importants de curage, redressement, d'élargissement du lit sont intervenus et sont à l'origine d'une grande partie de la dégradation des milieux aquatiques.

Au total, lors de ces travaux, dont le but était « de donner au lit des sections suffisantes susceptibles d'évacuer, sans débordement, les crues saisonnières et d'assurer, en dehors des périodes de crues, une revanche suffisante pour assurer l'écoulement des fossés d'assainissement des terres riveraines » (Mémoire explicatif du projet d'aménagement de la Claise – avril 1962), sur la Claise, il a été retiré plus de 563 000 m³ de matériaux sur un peu moins de 60 km du linéaire présent dans le département de l'Indre.

La restauration morphologique du lit mineur ne pourra jamais se faire à la même échelle mais des travaux s'avèrent indispensables pour redonner une dynamique « plus naturelle » sur certaines portions et se rapprocher du bon état écologique des différentes masses d'eau.

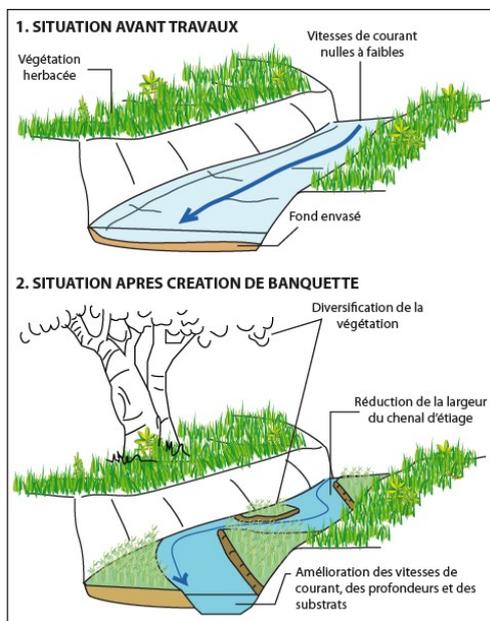
Le Syndicat a réalisé certaines interventions sur les affluents de la Claise lors du précédent contrat milieux aquatiques avec des résultats satisfaisants mais parfois encore insuffisant à l'échelle des cours d'eau concernés.

→ OBJECTIFS CIBLES

- Réduction de l'incision du lit mineur ;
- Réduction de la dynamique d'érosion latérale ;
- Remédier à la disparition du substrat alluvial ;
- Restaurer une dynamique morphologique équilibrée ;
- Restaurer la diversité des milieux aquatiques et rivulaires (faciès d'écoulement, bancs alluviaux) ;
- Restaurer les conditions d'habitat des biocénoses aquatiques, notamment à l'étiage.

→ DESCRIPTIF DES ACTIONS

➤ Restauration d'un chenal d'étiage par la mise en place de banquettes (ou risbermes)



La réduction de la largeur mouillée par mise en place de ces aménagements permet de restaurer un chenal d'étiage fonctionnel. Ils visent la restauration de l'hydrodynamique naturelle de la rivière, garante de la diversité des vitesses de courant et de la mosaïque d'habitats (substrats caillouteux, sableux, vaseux, végétation rivulaire et aquatique, atterrissements stabilisés, etc.). Cette diversité conditionne la richesse floristique et faunistique de la rivière. Les techniques utilisées pour la restauration du chenal d'étiage sont des techniques douces empruntées au génie biologique et hydromorphologique.

Le choix des ouvrages pouvant être mis en place est assez varié et déterminé en fonction des substrats dominants, des conditions d'éclairement du lit, de la disponibilité des matériaux à proximité... Ainsi les aménagements peuvent être réalisés à partir :

- d'éléments minéraux (plages de galets – graviers, petits blocs et blocs) ;
- de végétaux tressage ou fagots de saules, en boudin coco, de rondins de bois mais aussi à l'aide d'enrochements ou encore de pieux jointifs ;
- le décaissement ponctuel des berges ;
- mise en place de ceintures minérales puis de terre végétale (et géotextile selon conditions).

Il est proposé de réduire la section d'écoulement d'étiage de deux tiers, parfois plus selon le contexte local. Les ouvrages sont calés sur le niveau d'eau à l'étiage et permettent d'améliorer les conditions d'écoulement des eaux durant les périodes de faibles débits. Cette réduction n'est pas préjudiciable aux écoulements de crues.

➤ Reconstitution du matelas alluvial

Ce type d'aménagement vise :

- à recréer une couche de substrat alluvial sur des tronçons de cours d'eau où celle-ci a disparu ou est trop peu épaisse ou est constituée de matériaux trop fins et homogènes ;
- Rétablir ou corriger un déficit sédimentaire ponctuel ;
- Limiter ou stopper l'incision par anticipation ou rehausser le lit sur des secteurs déjà incisés ;
- Améliorer les capacités auto-épuratoires et le régime thermique ;
- Diversifier les habitats ;
- Améliorer l'état écologique au niveau du site.

Les matériaux à utiliser doivent au maximum se rapprocher des matériaux qui sont naturellement présents dans d'autres portions du cours d'eau (granulométrie, origine...) mais dépendent des disponibilités et des types de produits disponibles (carrières, champs...) si jamais d'autres types de travaux ne peuvent pas être mis en place.

Ces travaux doivent être réalisés sur des zones localisées, impactées et dont les aménagements permettront d'améliorer la qualité du cours d'eau et de la connectivité latérale.



➤ **Aménagements piscicoles**

Ce type d'interventions répondant à l'amélioration des habitats aquatiques inclut également des petits aménagements piscicoles comme ceux cités ci-dessous:

- Mise en place de radiers.
- Mise en place de micro-seuils.
- Recharge alluviale ponctuelle avec une granulométrie adaptée en fonction des exigences des espèces ciblées.
- Caches piscicoles.
- Blocs.
- Plantations.

➤ **Effondrement des berges / réutilisation des merlons de curage**

Avec l'autorisation des propriétaires, il pourra être proposé ponctuellement de réaliser des travaux de resserrement du lit mineur soit en profitant des merlons de curage lorsqu'ils sont existants soit un pratiquant un effondrement et des zones effondrée. Ces travaux réalisés mécaniquement sont des travaux moins onéreux et qui peuvent avoir une incidence forte.

Les travaux de restauration d'une portion de cours d'eau combinent un ensemble de ces techniques

→ **PÉRIODES D'EXÉCUTION**

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Les périodes d'exécution ci-dessus sont les périodes conseillées pour une année normale. Le SMABCAC se réserve le droit d'intervenir hors de ces périodes si les conditions y sont favorables.

→ **INDICATEURS DE SUIVI**

- **Évaluation** : % de longueur de linéaire réalisé / linéaire prévu
- **Impact** : Suivi géomorphologique (évolution du lit, granulométrie, profils en travers et en long) ; Évolution de la qualité biologique et des habitats (I2M2, IBD, IPR, faciès écoulement).

VOLET A : RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif A1 : Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau

Action A1.3. : Etude de définition des projets de restauration hydromorphologique

→ CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Certains projets de restauration hydro-morphologique peuvent nécessiter une étude préalable afin de définir et de localiser les travaux. Les différentes raisons qui expliquent ce choix d'études :

- La localisation du site des travaux ;
- La présence d'ouvrages ou de bâtiments à proximité ;
- D'éventuels risques qui peuvent être induits par les travaux ;
- Des contraintes environnementales...
- ;

Ce type d'études peut s'appliquer sur différents sites :

- Zones de reméandrages ;
- Zones de rétablissement du lit dans son talweg d'origine ;
- Travaux de diversification des écoulements et de recharge granulométrique sur les portions les plus larges de la Claise...

→ OBJECTIFS CIBLES

- Définition de l'état initial;
- Localisation des travaux ;
- Calibrage des travaux ;
- Précision sur les impacts des travaux sur le milieu, sur la prévention des inondations, sur la préservation des zones humides...

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Une étude devra être mise en place pour la définition précise pour la définition des projets les plus importants ou les plus conséquents.

Suivant les projets, l'étude devra comprendre au minimum :

- Des relevés topographiques (profils en long, profils en travers, topographie des terrains...) ;
- Des relevés morphologiques ;
- Des simulations hydrauliques ;
- De définir et de calibrer les ouvrages existants ;
- De la définition d'un ou plusieurs projets ;
- De définir les incidences positives et négatives de ces projets ;
- De calibrer les travaux ;
- De cartographier et de géolocaliser les interventions.

Ce type d'études pourra être réalisée en interne par le personnel du SMABCAC ou déléguée à un bureau d'études spécialisé par l'intermédiaire d'un marché public.

→ PÉRIODES D'EXÉCUTION

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Les périodes d'exécution ci-dessus sont les périodes conseillées pour une année normale. Le SMABCAC se réserve le droit d'intervenir hors de ces périodes si les conditions y sont favorables.

→ INDICATEURS DE SUIVI

- **Évaluation** : nombre d'études programmées / nombre d'études réalisées – Quantité de travaux effectués / quantité de travaux déterminés dans l'étude
- **Impact** :

VOLET A : RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif A1 : Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau

Action A1.4. : Restauration d'annexe hydraulique

→ CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Suite aux travaux hydrauliques que la Claise a connus au cours des années 1960, de nombreux méandres et anciens bras de la Claise ont été comblés. A ce jour, ces annexes hydrauliques sont peu nombreuses et le plus souvent laissées à l'abandon. La fonctionnalité et l'intérêt de ces zones annexes sont importants pour la biodiversité et la connexion avec la nappe d'accompagnement du cours d'eau.

Ces annexes hydrauliques possèdent pourtant de nombreux rôles et fonctionnalités pour la rivière. Le projet vise à restaurer une annexe et à la rendre fonctionnelle.

→ OBJECTIFS CIBLES

- Restauration de la fonctionnalité hydrologique;
- Restauration de la fonctionnalité biologique et écologique ;
- Prévention des inondations ;

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les travaux s'établissent en 2 phases, dans un premier temps, une ouverture de la ripisylve et des embâcles est nécessaire pour apporter de la lumière à cette annexe hydraulique.

Le comblement d'une annexe hydraulique réduit ses fonctionnalités notamment biologiques pour la reproduction des poissons et autres animaux associés aux rivières. Un curage partiel est souvent nécessaire pour assurer un niveau d'eau satisfaisant et rétablir une connectivité avec le cours d'eau.

Les travaux devront se réaliser avec des entreprises spécialisées afin d'avoir une incidence réduite sur les sols et sur le milieu aquatique annexe. Une fermeture temporaire de la connexion restante lorsqu'elle existe permettra un assèchement de l'annexe si cela s'avère nécessaire. Ces 2 actions permettront de faciliter les travaux de désensablement et de désenvasement.

Suivant les possibilités, les sédiments seront répartis sur place ou évacués.

→ PÉRIODES D'EXÉCUTION

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Les périodes d'exécution ci-dessus sont les périodes conseillées pour une année normale. Le SMABCAC se réserve le droit d'intervenir hors de ces périodes si les conditions y sont favorables.

→ INDICATEURS DE SUIVI

- **Évaluation** : superficie remise en état / volume de sédiments extraits et réutilisés
- **Impact** : Amélioration de la fonctionnalité écologique / prévention des inondations

VOLET A : RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif A2 : Préserver, maintenir ou recréer des berges et une ripisylve de qualité

Action A2.1. : Mise en défens des berges

→ CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

L'absence de clôtures en bordure de cours d'eau dans les prairies pâturées favorise la divagation des animaux dans le lit. L'abreuvement du bétail directement dans le cours d'eau constitue une source de dégradation du milieu aquatique.

- Il favorise la dégradation physique des berges et du fond des cours d'eau. Le piétinement des animaux provoque un élargissement du lit et aboutit à l'effondrement des berges.
- Les déjections directement dans le lit des cours d'eau provoquent l'apport direct de matières organiques mais surtout peuvent engendrer des contaminations microbiologiques de l'eau.
- L'absence de clôtures favorise également la consommation des jeunes pousses de la ripisylve. L'abroutissement et le piétinement répétés des animaux favorisent une diminution, voire à une disparition de la végétation arbustive.

→ OBJECTIFS CIBLES

- Prévenir l'érosion de berges ;
- Prévenir le colmatage du lit ;
- Diminuer l'apport de pollutions diffuses ;
- Favoriser l'implantation d'une ripisylve de qualité.

→ DESCRIPTIF DES ACTIONS

① LES DISPOSITIFS D'ABREUVEMENT

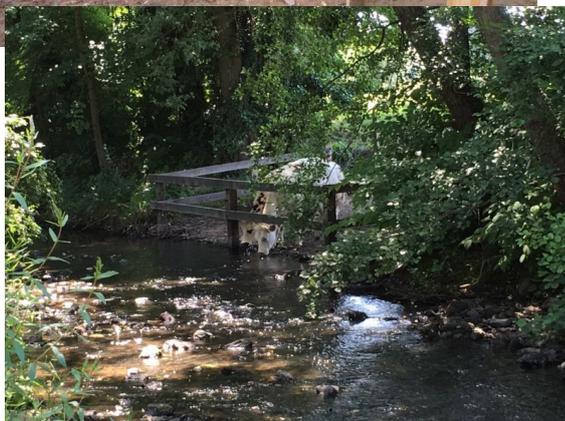
- La descente aménagée

Troupeau moyen
(20 UGB environ)



Cette technique maintient l'accès du bétail à la rivière, en évitant le piétinement du lit mineur et en réduisant très fortement l'érosion des berges et le départ de sédiments fins dans le cours d'eau. Une barrière en bois guide les animaux au point d'abreuvement et leur permet d'accéder à l'eau pour boire sans pouvoir descendre dans la rivière. Il est préférable d'aménager l'ancienne zone naturelle d'abreuvement du bétail et de privilégier les pentes douces. Dans le cas contraire, il est judicieux de choisir des sites peu sensibles à l'érosion et en zone rectiligne.

Après avoir terrassé la zone d'accès, on la stabilise avec un géotextile puis empierrement. On installera un madrier parallèle au pied de berge permettant de maintenir les matériaux, de freiner l'érosion et de



limiter le débordement de l'eau de l'autre côté de l'aménagement. On mettra en place des pieux en bois de chaque côté de la rampe et le long du cours d'eau. On placera des traverses en bois horizontalement afin de maintenir l'accès à la zone souhaitée.



Variante : la descente permettant le passage à gué
Parfois, le passage d'un côté à l'autre du cours d'eau par le bétail et les engins agricoles ne présente pas d'alternatives. Dans ce cas, un système de descentes aménagées permettant un passage ponctuel peut être installé. Il correspond à l'aménagement de deux descentes classiques mises face à face et pouvant s'ouvrir. Ce dernier peut être considéré comme un dispositif de franchissement.

- **La pompe à nez**

1 pompe pour
10 animaux



Une pompe mécanique, actionnée par les animaux, permet de prélever l'eau du cours d'eau situé à proximité de la parcelle. A chaque poussée de l'animal, un volume de 0,3 - 0,5 litre parvient à une auge individuelle, d'une contenance d'environ 1,5l. Des pompes spéciales, avec un contenant supplémentaire, sont adaptées aux jeunes veaux.

Dans les cours d'eau peu charriant, il sera possible d'y fixer directement la crépine. Dans d'autres cas, l'installation de buses dans le sol permettra d'atteindre la nappe d'eau et de constituer une réserve. L'utilisation des pompes à nez permettra alors de faire remonter cette eau stockée pour qu'elle soit consommée par les animaux.

Ces dernières seront montées sur un cadre surélevé d'environ 30 cm. Les abords des pompes (5m²) seront aménagés afin d'éviter l'érosion du sol et la formation d'une zone boueuse (pierres concassées, géotextile).

Grand troupeau
(20 à 50 UGB)



L'abreuvoir gravitaire

Dans les parcelles où la ressource en eau est en amont du lieu d'abreuvement et si il y a un dénivelé entre la source d'eau et les bacs d'abreuvement, on collecte cette eau et on l'achemine grâce à un tuyau dans un bac en contrebas par simple gravité. Ce système peut être adapté à toutes les ressources (cours d'eau, puits...), la contrainte essentielle étant la présence d'eau en surplomb (pente minimum de 1%, de préférence 5%) et d'un débit suffisant en été.

On positionnera le bac (800 ou 1000l selon le troupeau) en retrait de la berge la plus proche pour limiter toute érosion. À l'emplacement choisi, une zone (10 à 15m²) sera aménagée (géotextile, pierres concassées...) afin d'éviter



la formation de zones boueuses. L'abreuvoir sera doté d'un système de vidange en fond de bac qui permettra de le vider à la fin de la période de pâturage. Il sera également soit équipé d'un système de trop plein qui restituera l'eau au cours d'eau ou bien d'un système de flotteur.

2 LES DISPOSITIFS DE FRANCHISSEMENT

- La passerelle en bois



La passerelle en bois permet aux animaux de franchir le cours d'eau sans avoir à pénétrer dans le lit. Elle est installée de façon permanente et assure ainsi la libre traversée du troupeau de chaque côté de ce dernier. Ce système peut être adapté à des cours d'eau de petites sections présentant des berges solides et rectilignes sur au moins une partie. Si ce dernier monte régulièrement en crue et de façon importante, il sera préférable d'envisager un autre aménagement.

Animaux
uniquement



- Demie-buse en PEHD

Ce système s'adapte aux petits cours d'eau de faible section (buse de 800 à 1200 mm) et qui ne connaissent pas des crues importantes régulières. Il permet de remplacer le système des buses béton qui entraîne souvent des problèmes d'érosion du lit et de continuité écologique. Avant de placer la demie buse, il est possible d'empierrier le lit (en respectant un chenal préférentiel) afin d'éviter que cette dernière ne s'enfonce et ne bouge.

- Le passage à gué



Le passage à gué peut parfois être la seule solution envisageable pour la traversée des cours d'eau. Pour limiter leur incidence, ils seront aménagés afin de limiter la mobilisation des particules fines lors des franchissements par les engins ou le bétail. Il s'agit de décaper la terre végétale et de créer une pente douce. Il faudra ensuite placer un géotextile et empierrier la zone avec des pierres concassées de calibre adéquat. Les côtés seront fermés afin d'empêcher la remonté des animaux dans le lit.

Animaux
et engins

Comme vu précédemment, le passage à gué peut être envisagé via l'aménagement de deux descentes aménagées face à face si la traversé du cours d'eau est ponctuelle.

3 LES CLOTURES

Elles limitent l'accès des berges au bétail afin qu'il ne les déstabilise pas par des passages répétés et permettent la reprise d'une végétation souvent absente. La distance entre la clôture et le haut de berge doit se faire en fonction de chaque cours d'eau mais elle doit permettre une reprise spontanée de la ripisylve si celle-ci est absente. Elles pourront être de type électrique (1 rang) ou barbelé (3 rangs) et seront maintenues de façon permanente par des piquets d'acacia (distants de 2 à 6m en fonction du type de clôture).



Reprise de la végétation : été 2016 / été 2017

Cette action nécessitera une rencontre préalable avec chaque exploitant afin de définir les aménagements répondant au mieux à la configuration du site et à son activité agricole. Le choix se fera donc au cas par cas.

Tout aménagement d'abreuvement et/ou de franchissement sera accompagné de la mise en place d'une clôture si cette dernière n'existe pas.

→ PÉRIODES D'EXÉCUTION

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Les périodes d'exécution ci-dessus sont les périodes conseillées pour une année normale. Le SMABCAC se réserve le droit d'intervenir hors de ces périodes si les conditions y sont favorables.

→ INDICATEURS DE SUIVI

- **Évaluation** : % de longueur de linéaire réalisé / linéaire prévu
- **Impact** : suivi photographique des zones traitées (évolution des fasciés d'écoulement, dynamique des berges et du lit), mesures en points fixes du % de colmatage du lit.

VOLET A : RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif A2 : Préserver, maintenir ou recréer des berges et une ripisylve de qualité

Action A2.2. : Travaux de préparation de chantier (restauration de la ripisylve, aménagement d'accès)

→ CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

L'article L 215-14 du Code de l'environnement prévoit que « le propriétaire riverain est tenu à un entretien courant et régulier du cours d'eau. » Malgré cela de nombreux secteurs connaissent un déficit d'entretien ou alors l'entretien réalisé n'est pas suffisant pour l'intervention sur d'autres types de travaux.

Des actions spécifiques seront nécessaires au préalable d'autres travaux notamment pour assurer les accès au site et à la berge surtout pour des travaux qui nécessitent un entretien.

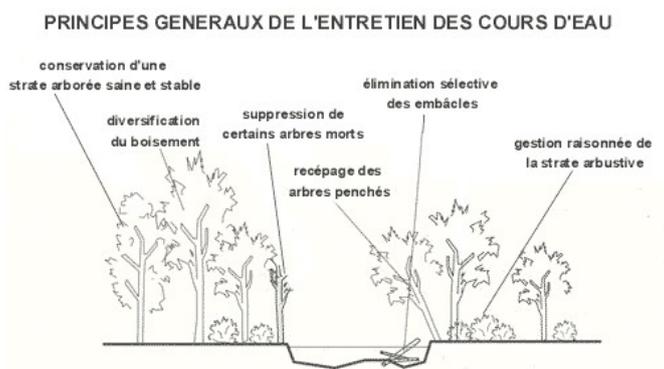
→ OBJECTIFS CIBLES

- Prévenir l'érosion de berges ;
- Prévenir le colmatage du lit ;
- Diminuer l'apport de pollutions diffuses ;
- Régénérer la végétation pour une ripisylve diversifiée ;
- Prévenir les risques d'inondation ;
- Permettre l'accès au site ;
- Permettre la réalisation d'autres travaux.

→ DESCRIPTIF DES ACTIONS

1 LA RESTAURATION MANUELLE

Les travaux de traitement de la végétation ont pour objectif la réalisation des actions de restauration morphologiques du lit. Ils devront faciliter la recharge granulométrique en permettant un accès au lit et une visualisation de celui-ci.



Source : www.eau-tech-alberes.fr

Ces travaux visent à répondre à l'objectif de faciliter les actions de restauration du lit en permettant un accès aux berges et une visualisation du lit. Les secteurs concernés seront précisés par le Maître d'œuvre.

Les travaux de traitement de la végétation des berges comprennent :

- Le marquage des arbres
- La coupe des arbres et l'élagage des branches basses qui pourraient menacer le lit de la rivière ou gêner l'écoulement des eaux
- L'enlèvement des arbres qui poussent dans le lit du cours d'eau.
- Le débroussaillage manuel éventuel des zones sans végétation ligneuse pour faciliter la repousse
- L'élimination des rémanents végétaux par broyage et/ou une autre technique appropriée.
- L'élimination des déchets de toute nature (domestique, gravats, souches, etc.) situés sur les secteurs de travaux (berges et lit) qui devront être apportés dans un lieu approprié (déchetterie, pôle de traitement, etc.).



Les travaux seront réalisés de manière sélective. Il ne sera pas demandé de réaliser des « coupes à blanc » sur les secteurs concernés par les travaux mais de sélectionner les arbres présents pour permettre des travaux à proximité à l'aide d'une pelle hydraulique et de camions. Les coupes brutales pourront être réalisées sur les zones constituées exclusivement de ronces sans végétation ligneuse.

Les arbres et arbustes à conserver de préférence sont des arbres autochtones adaptés aux berges de cours d'eau (Frênes, aulnes, érables, saules, etc.), les espèces envahissantes telles que les robiniers faux acacia ou les érables négundo seront systématiquement enlevés s'ils sont présents dans l'emprise des travaux.

Les arbres morts seront gérés de manière individuelle, ceux présentant un risque de chute rapide pourront être enlevés, une analyse de la présence de trous de pics, et d'animaux associés (chiroptères, insectes) pourra être menée individuellement.

2 LE GESTION DES EMBACLES

Les embâcles seront enlevés s'ils sont localisés sur les zones de travaux et s'ils gênent l'intégralité de l'écoulement. Les arbres tombés, s'ils entravent ou risquent d'entraver les écoulements seront également retirés du lit.

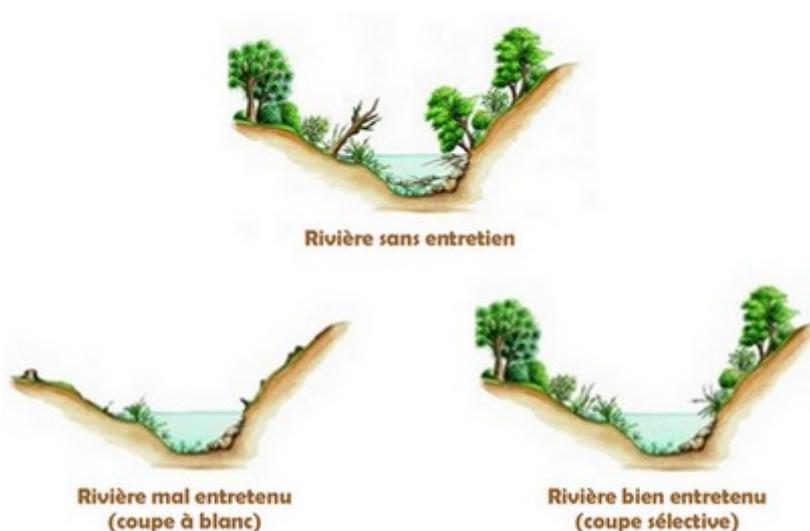
Les rémanents issus des embâcles seront traités de la même façon que ceux issus de la restauration de la ripisylve.



3 RESTAURATION MECANIQUE DE LA RIPISYLVE

Certaines zones sans végétation arborescente ou arbustive pourront être traitées mécaniquement à l'aide d'engins adaptés (tracteur équipé d'une épareuse par exemple).

Certaines zones peuvent être traitées mécaniquement, elles concernent des travaux de suppressions d'essences d'origine artificielles (peupliers cultivars) ou d'espèces invasives en forte densités (érable négundo, ailantes, etc.). Toutefois, le développement de travaux forestiers mécanisés pourrait avoir lieu sur différents linéaires en respectant certaines conditions de préservation des cours d'eau.



Source : Syndicat des trois rivières, www.3rivières.fr

→ PÉRIODES D'EXÉCUTION

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Les périodes d'exécution ci-dessus sont les périodes conseillées pour une année normale. Le SMABCAC se réserve le droit d'intervenir hors de ces périodes si les conditions y sont favorables.

→ INDICATEURS DE SUIVI

- **Évaluation** : % de longueur de linéaire réalisé / linéaire prévu
- **Impact** : suivi photographique des zones traitées, évolution des espèces, évolution paysagère...

VOLET A : RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif A3 : Restaurer les zones humides associées aux cours d'eau et aux écoulements

Action A3.1. : Travaux de restauration des zones humides

→ CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

De nombreuses zones humides ont disparues sur le bassin versant de la Claise suite aux travaux hydrauliques réalisés dans les années 1960. La plupart du temps, elles ont été comblées par les résidus de curage ou supprimées lors du redressement de la rivière.

Les zones humides « naturelles » associées aux rivières ont un rôle important dans la répartition des débits notamment en période estivale et en période hivernale pour la recharge des nappes associées et la gestion des crues.

→ OBJECTIFS CIBLES

- Préserver l'alimentation hydrique des cours d'eau ;
- Préserver la fonctionnalité des zones humides ;
- Maintenir la biodiversité spécifique des zones humides
- Assurer meilleure épuration de l'eau ;
- Prévenir les risques d'inondation.

→ DESCRIPTIF DES ACTIONS

Les actions de restauration des zones humides peuvent être de différentes sortes et dépendent du diagnostic qui devra être préalablement réalisé. Les actions présentées ci-dessous sont un panel des interventions qui peuvent être mises en place sur chaque site sans toutefois se vouloir exhaustive :

❶ La Gestion des formations herbacées et semi-ligneuses

Cette gestion de la nature du couvert végétal, du type d'opération (restauration ou entretien) et de la portance des sols ou de la fragilité du couvert végétal :

- Broyage mécanique pour le cas d'opération de restauration sur la végétation dense et souvent semi-ligneuse (ronces) ;
- Fauchage mécanique (avec ou sans exportation) dans le cadre d'opération d'entretien régulier ou pour maintenir un milieu préalablement restauré ;
- Intervention manuelle (broyage ou fauchage) sur les sites à faible portance

❷ Coupe et abattage d'arbres ou d'arbustes

Cette action a été décrite dans la fiche précédente. Elle consiste à retirer la végétation ligneuse présente sur la zone humide. Une action supplémentaire de dessouchage pourrait être proposée pour éviter la repousse trop rapide. Toutefois ce dessouchage se fera en période sèche et de préférence avec du matériel léger et adapter au passage en zones humides pour limiter le tassement du sol. Le maximum des matériaux coupés et broyés seront exportés de la zone humide.

③ Le pâturage

La majorité des zones humides aujourd'hui non utilisées étaient autrefois des prairies naturelles que les éleveurs utilisaient en période estivale pour avoir accès à l'eau et pour avoir toujours des végétaux frais à pâturer. La mécanisation et l'augmentation des cheptels a fait que ces pâturage difficiles ont été abandonnés.

Ces zones en pâture permettraient d'assurer un entretien du site dans la durée. La pose de clôtures (permanente ou temporaire) et la création de points d'abreuvement sont indispensables. Pour les animaux, le choix le plus judicieux serait de conventionner avec un agriculteur local en précisant le nombre d'unités gros bétails maximum à l'hectare et les périodes de pâturage pour ne pas dégrader la zone humides. Dans l'optimum, ce type de gestion pourrait se faire entre le propriétaire et l'agriculteur avec un bail rural environnemental. Si jamais, aucun éleveur n'est trouvé pour mener cela, il conviendrait de passer par des entreprises spécialisées qui proposent ce type de prestation en mettant à disposition des animaux.

④ L'Etrépage et le décapage

L'étrépage et/ou le décapage reposent sur le même principe, c'est-à-dire la suppression de la végétation et celle d'une épaisseur plus ou moins importante de l'horizon humifère superficiel. Les deux techniques se différencient par l'importance du prélèvement effectué au sol :

- L'étrépage consiste à un prélèvement restreint de la couche organique (10 à 20 cm maximum)
- Le décapage consiste lui à une retrait important de la couche organique et un creusement pour se rapprocher des horizons minéraux

Ces 2 techniques ont pour but de redynamiser la zone humide et de retrouver des banques de graines végétales enfouies. L'étrépage est la solution la plus souvent préconisée.

⑤ Suppression de remblais

Certaines zones humides ont été partiellement ou totalement remblayées pour les rendre « utilisables » pour les activités humaines. Ces remblais sont divers et variés (terre végétale, gravats, etc.). Outre la destruction de la fonctionnalité des zones humides, ces remblais viennent augmenter l'incidence des inondations des cours d'eau.

L'action consiste simplement à retirer ces matériaux et à les exporter sur des centres de tris adaptés ou pour la terre végétale, elle pourrait être réutilisée pour certains aménagements sur le territoire.

⑥ Acquisition ou gestion des zones humides

Sur les zones humides, les plus intéressantes et/ou abandonnées, il pourrait être proposé aux propriétaires d'acheter ces parcelles pour mener un plan de gestion (prix de terres moyen sur le bassin versant : 4 800 € par ha).

L'autre solution serait de passer une convention de gestion et d'entretien du site avec le propriétaire de type bail rural ou bail emphytéotique.

→ **PÉRIODES D'EXÉCUTION**

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Les périodes d'exécution ci-dessus sont les périodes conseillées pour une année normale. Le SMABCAC se réserve le droit d'intervenir hors de ces périodes si les conditions y sont favorables.

→ **INDICATEURS DE SUIVI**

- **Évaluation** : superficie de restauration, superficie en gestion/acquisition
- **Impact** : évolution paysagère, évolution des espèces, plan de gestion...

VOLET B : RETABLIR LA CONTINUTE ECOLOGIQUE

Objectif B1 : Restaurer la continuité écologique sur la Claise classée en liste 2

Action B1.1 : Etude de rétablissement de la continuité écologique

→ CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La Claise est classée en liste 1 et 2 au titre de l'article L 214-17 du Code de l'Environnement entre la confluence avec l'Yoson et la confluence avec la Creuse. Ce classement implique la nécessité d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs sur les seuils situés sur cette portion de cours d'eau.

La Claise est un axe important pour l'Anguille, une partie du bassin versant est classé en zone d'action prioritaire pour cette espèce. Sur cette zone, certains ouvrages nécessitent une gestion, un aménagement ou autre pour faciliter la montaison et la dévalaison de l'espèce et pour favoriser son développement et sa migration.

Sur le bassin versant de la Claise, le diagnostic a permis de recenser 317 ouvrages qui se divisent entre des constructions de voiries (pont, buses, gués, etc.), des seuils fixes ou mobiles, des étangs. Parmi ces ouvrages, le bureau d'études AQUASCOP en a recensé 123 dont la hauteur de chute varie entre 20 cm et plus de 2 m.

Sur la partie de la Claise située en liste 2, il reste à ce jour 8 seuils présentant un chute. Dans le précédent contrat territorial milieux aquatiques, deux ont été effacés et un est abaissé depuis 10 ans et ne présente pas de chutes résiduelles.

Les projets inscrits ci-dessous nécessiteront la réalisation d'une étude spécifique.

→ OBJECTIFS CIBLES

- Rétablir la continuité écologique sur la Claise en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'Environnement
- Restaurer la continuité écologique sur les différents cours d'eau du bassin versant
- Etude de l'état initial de définition des objectifs de restauration de la continuité écologique
- Favoriser la diversification des habitats aquatiques (faune, flore, zones humides...);

→ DESCRIPTIF DES ACTIONS

Les études à mettre en place sur certains ouvrages consistent à proposer des projets de restauration de la continuité écologique. De par son expérience, le SMABCAC propose, la plupart du temps, de réaliser des études en plusieurs phases :

- Diagnostic de l'ouvrage ;
- Rencontre avec les propriétaires riverains et/ou les usagers ;
- Investigations complémentaires
 - Bilan de l'état du seuil ;
 - Relevés topographiques ;
 - Analyse des impacts (positifs et négatifs).
- Proposition d'un ou plusieurs scénarios pour chaque ouvrage étudié ;
- Avant-projet sommaire ;

- Avant-projet définitif.

Cette phase d'étude est associée aux ouvrages principaux. Elles ne seront proposées que sur les ouvrages décrits dans cette fiche mais la partie étude pourrait être simplifiée grâce à l'existence de données sur une étude réalisée voici une dizaine d'années.

Dans le cadre de certains ouvrages sur la Claise, cette étude préalable pourrait être simplifiée car une partie des données sont déjà existantes sur ces ouvrages.

→ **PÉRIODES D'EXÉCUTION**

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Les périodes d'exécution ci-dessus sont les périodes conseillées pour une année normale. Le SMABCAC se réserve le droit d'intervenir hors de ces périodes si les conditions y sont favorables.

→ **INDICATEURS DE SUIVI**

- **Évaluation** : Nombre d'études proposées / Nombre d'études réalisées
- **Impact** :

VOLET B : AMÉLIORER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Objectif B1 : Améliorer la continuité écologique sur la Claise – Liste 2

Action B1.2 : Travaux de restauration de la continuité écologique

→ CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La Claise, de la confluence avec l'Yoson jusqu'à la confluence avec la Creuse, est un axe grand migrateur pour l'anguille. Classée en liste 1 et en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement. Sur ce linéaire, dans le département de l'Indre, on recense 9 seuils à clapet (modernisés entre 1986 et 2000) faisant partiellement ou intégralement obstacle à la continuité écologique. Elle est classée en réservoir biologique de la confluence avec les Cinq Bondes jusqu'à la confluence avec la Creuse.

D'un point de vue écologique, il est scientifiquement établi que les barrages et les seuils peuvent induire un changement radical des communautés biologiques et des processus écologiques.

La réglementation prévoit que tout ouvrage transversal existant sur un cours d'eau classé en liste 2 selon l'article L214-17 du code de l'Environnement doit être géré, entretenu et équipé selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, par l'exploitant.

→ OBJECTIFS CIBLES

- Améliorer la continuité écologique tout en prenant en compte les activités et usages liés aux ouvrages ;
- Améliorer la libre circulation piscicole notamment celle de l'anguille;
- Assurer la libre circulation de l'eau afin d'améliorer le transport sédimentaire et limiter le colmatage du lit ;
- Diversifier les faciès d'écoulement et les habitats aquatiques.

→ DESCRIPTIF DES ACTIONS

Les ouvrages proposés en étude (fiche action précédente) et ceux pour lesquels des travaux de restauration de la continuité écologique seront proposés dans les projets inscrits dans la suite de ce document.

Entre la confluence avec l'Yoson et la limite avec le département de l'Indre et Loire (limite de la compétence du SMABCAC), neuf seuils à clapet sont recensés, dont 1 est abaissé, et représentent les obstacles principaux à la continuité écologique. La liste des ouvrages est présentée ci-dessous.

Référence ouvrage SMABCAC	Dénomination SMABCAC	Référence ROE	Etat de fonctionnement
---------------------------	----------------------	---------------	------------------------

CL12	Subtray	ROE15397	Fonctionnel
CL13	Territeau	ROE15400	Clapet abaissé
CL14	La Galetterie	ROE15408	Fonctionnel
CL15	Le Bourg	ROE15402	Fonctionnel
CL17	Claise	ROE15419	Fonctionnel
CL18	Le Tran	ROE15424	Fonctionnel
CL19	Le Moulin du Bois	ROE15428	Fonctionnel
CL21	Le Bourg	ROE15436	Fonctionnel
CL22	Tourneau	ROE15440	Fonctionnel

Les études proposées dans la fiche précédente permettront de définir le projet et/ou d'établir le projet définitif.

Dans le contexte réglementaire actuel, différentes techniques d'aménagements pourraient être proposées, au cas par cas, afin de trouver le meilleur compromis entre les objectifs pour la continuité écologique, l'acceptation sociale et les attentes des propriétaires :

❶ Effacement de l'ouvrage

Lorsque l'état de l'ouvrage est dégradé et/ou qu'aucun usage n'est associé à celui-ci, le scénario de l'effacement (dérasement) sera le plus opportun. Il sera nettement privilégié car il présente l'avantage d'offrir la meilleure réponse aux enjeux de la continuité écologique. Cette solution, au jour de la rédaction de ce dossier n'est envisageable que sur les ouvrages non cités dans l'article L 214-17 du code de l'environnement.

❷ Arasement partiel / élargissement de brèches

Le principe de cet aménagement consiste à s'appuyer sur une brèche, un pertuis de navigation ou une échancrure et à l'élargir par arasement partiel de l'ouvrage. Les études devront préciser la cote d'arasement.

L'élargissement de l'ouvrage permet de rétablir la totalité du franchissement piscicole et de restaurer partiellement le transport solide si l'encoche est réalisée jusqu'à la côte fond amont. Cette solution, au jour de la rédaction de ce dossier n'est envisageable que sur les ouvrages non cités dans l'article L 214-17 du code de l'environnement.

Cette solution est difficilement réalisable au regard des ouvrages présents sur la Claise qui sont des seuils à clapet métallique amovible.

❸ Les dispositifs de franchissement

Si aucun des deux scénarios précédents n'est envisageable ou n'est retenu, la création de dispositifs de franchissement est une solution envisageable mais elle ne présente pas

l'avantage de rendre l'ouvrage transparent (pas de transport sédimentaire ; dans les scénarios les plus optimistes, les dispositifs les plus performants ne sont franchissables que pour 70% des poissons ; pas de réapparition de nouveaux fasciés d'écoulement...). Pour mémoire la Claise est classée en liste 2 de l'arrêté du 10 juillet 2012 pour l'anguille et les espèces holobiotiques (espèces qui réalisent leur migration uniquement en eau douce).

Plusieurs techniques de franchissement pourront être proposées :

- Les passes naturelles : rampes en enrochements régulièrement répartis, rampes en enrochements disposés en rangées périodiques, rampes en enrochements jointifs ;
- La passe à poissons technique (ex : passe à bassins) ;
- La Passe à anguilles...

L'aménagement de passe à poissons impose aux propriétaires l'entretien courant et régulier ainsi que le maintien dans un bon état de fonctionnement de l'ouvrage.

④ Aménagements pour la dévalaison des espèces

Assurer la montaison des espèces n'a de sens que si le retour à la mer est possible. Si la majorité des ouvrages sont considérés comme franchissables à la dévalaison. A ce jour, aucun ouvrage n'est équipé d'un système de production d'hydroélectricité en fonctionnement sur le bassin de la Claise, dans le département de l'Indre. Si des projets viennent à être étudiés et/ou proposés par certains propriétaires de moulin, il sera conseillé dans le cas de nouvelles installations, la mise en place de turbines ichtyo compatibles est une des solutions les moins pénalisantes pour ce type d'installation mais un aménagement sera probablement privilégié pour éviter tout de même la circulation des poissons dans le système de turbines.

Dans le cas de la mise en place de dispositifs de franchissement et de dévalaison, l'entretien régulier auquel sera soumis le propriétaire est un point très important pour assurer une fonctionnalité maximale.

En effet, l'entretien des dispositifs de franchissement piscicole doit être assuré par le propriétaire et/ou l'exploitant de l'ouvrage. Un défaut d'entretien entraînant un dysfonctionnement du dispositif est passible d'amende conformément à l'article L216-7 du code de l'environnement.

→ PÉRIODES D'EXÉCUTION

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Les périodes d'exécution ci-dessus sont les périodes conseillées pour une année normale. Le SMABCAC se réserve le droit d'intervenir hors de ces périodes si les conditions y sont favorables.

→ INDICATEURS DE SUIVI

- **Évaluation** : nombre d'ouvrages aménagés / nombre d'ouvrages prévus
- **Impact** : % linéaires rendus accessibles aux espèces piscicoles, % de linéaires sous influence d'ouvrages avant et après contrat, évolution du taux d'étagement avant et après contrat.

VOLET B : AMÉLIORER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Objectif B2 : Améliorer la continuité écologique sur les affluents ou hors liste 2

Action B2.2 : Travaux de restauration de la continuité écologique

→ CONTEXTE

La Claise, hors liste 2, et ses affluents sont fragmentés par la présence de nombreux ouvrages (seuils transversaux, buses surdimensionnées ou sous-dimensionnées, de ponts, etc.). Si certains ont encore un usage associé, une partie de ces ouvrages semble, aujourd'hui, obsolète.

Ils peuvent avoir pour effet de :

- Cloisonner les populations piscicoles (réduction ou privation des zones de frayère, réduction des échanges génétiques...);
- Limiter ou empêcher le transit sédimentaire ;
- Banaliser les faciès d'écoulement et contribuer au colmatage du lit.

Sur des ouvrages de franchissement présentant un équipement surdimensionné ou sous-dimensionné

Sur ce réseau hydrographique, il s'agira prioritairement de travailler :

- Sur des ouvrages de franchissement (ponts, passerelles, busages, gués...) présentant une chute résiduelle;
- Sur des ouvrages de franchissement présentant un équipement surdimensionné ou sous-dimensionné par rapport au gabarit du cours d'eau ;
- sur les seuils artificiels où un effacement est envisageable. En effet, dans la majorité des cas, l'équipement d'un dispositif de franchissement sera peu adapté et le gain écologique négligeable.

→ OBJECTIFS CIBLES

- Améliorer la continuité écologique tout en prenant en compte les activités et usages liés aux ouvrages ;
- Améliorer la libre circulation piscicole ;
- Assurer la libre circulation de l'eau afin d'assurer le transport sédimentaire et limiter le colmatage du lit ;
- Diversifier et restaurer les faciès d'écoulement et les habitats aquatiques.

→ DESCRIPTIF DES ACTIONS

Différentes techniques d'aménagements seront proposées, au cas par cas, afin de trouver le meilleur compromis entre les objectifs pour la continuité écologique et les usages associés.

❶ Effacement de l'ouvrage

Lorsque l'état de l'ouvrage est dégradé et/ou qu'aucun usage n'est associé à celui-ci, le scénario de l'effacement (dérasement) sera le plus opportun. Il sera nettement privilégié car il présente l'avantage d'offrir la meilleure réponse aux enjeux de la continuité écologique. La proposition de cette solution se fera auprès des propriétaires sur les ouvrages qui ne sont pas concernés par les dernières évolutions réglementaires ou pour lesquels les propriétaires accepteraient de renoncer à leur ouvrage.

❷ Arasement partiel / élargissement de brèches

Le principe de cet aménagement consiste à s'appuyer sur une brèche ou une échancrure et à l'élargir par arasement partiel de l'ouvrage. L'élargissement de l'ouvrage permet de rétablir la totalité du franchissement piscicole et de restaurer partiellement le transport solide si l'encoche est réalisée jusqu'à la cote fond amont.

❸ Le remplacement d'ouvrages

Sur certains types d'ouvrages comme les passages de chemins voire de voiries secondaires, il pourra être proposé de remplacer l'ouvrage existant par un ouvrage permettant le rétablissement de la continuité (ex : remplacement d'un passage busé par un pont-cadre)

❹ La réduction et/ou la suppression de la chute

Certains ouvrages, notamment routiers, peuvent présenter une chute conséquente. Il est difficile d'avoir une action pérennisée sur la suppression du radier bétonné sans avoir un impact sur l'ouvrage de circulation sauf en cas de faire une étude de la géotechnique de la structure de l'ouvrage. Sur ces zones, il est envisageable de réduire et/ou de supprimer la chute par quelques aménagements réalisés à l'aval. Dans la majorité des cas, on essaiera de combiner la réduction ou la suppression de la chute grâce à des techniques de recharge granulométriques utilisées dans la restauration morphologique du lit mineur.

→ PÉRIODES D'EXÉCUTION

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Les périodes d'exécution ci-dessus sont les périodes conseillées pour une année normale. Le SMABCAC se réserve le droit d'intervenir hors de ces périodes si les conditions y sont favorables.

→ INDICATEURS DE SUIVI

- **Évaluation** : nombre d'ouvrages aménagés / nombre d'ouvrages prévus
- **Impact** : % linéaires rendus accessibles aux espèces piscicoles, % de linéaires sous influence d'ouvrages avant et après contrat, évolution du taux d'étagement avant et après contrat.

VOLET C : SENSIBILISER, COMMUNIQUER ET APPROFONDIR LES CONNAISSANCES

Objectif C1 : Assurer le suivi de la qualité des cours d'eau et développer la connaissance sur les milieux aquatiques

Action C1.1. : Opération de suivis de la qualité biologique

→ CONTEXTE

Sur le bassin versant de la Claise, certaines masses d'eau sont suivies de manières très espacées. L'absence de données sur certains affluents nécessitent d'approfondir leur état écologique après les phases de diagnostics réalisés par le bureau d'études Aquascop.

Des suivis sur les stations où les données apparaissent peu nombreuses et le manque de données ne permettent parfois pas d'avoir une bonne analyse de l'état écologique de la masse d'eau :

- Le Clecq ;
- Le Chambon.

Des suivis seraient également important sur les cours d'eau ayant connu des travaux de restauration morphologiques au cours du précédent programme :

- La Claise ;
- Le Clecq ;
- Le Narçay ;
- L'Aigronne.

L'obtention de connaissances sur certains cours d'eau pourrait s'avérer nécessaire avant la réalisation de travaux de restauration. Le programme de suivi est proposé sur les cours d'eau suivants :

- L'Aigronne ;
- L'Yoson ;
- La Claise ;
- Le Chambon

La campagne de suivi de la qualité biologique consiste à évaluer l'évolution de la qualité des milieux aquatiques au travers des aménagements réalisés au cours du Contrat Territorial, en fonction des paramètres biologiques suivants :

- Indice Poissons Rivières (IPR) ;
- Indice Biologique Global DCE (IBGDCE) et Indice Invertébrés Multimétriques (I2M2) ;
- Indice Biologique Diatomées (IBD) ;
- Indice Biologique Macrophyte Rivières (IBMR).

→ OBJECTIFS CIBLES

- Améliorer les connaissances et les données sur l'état sur le bassin versant de la Claise ;
- Apporter des connaissances sur l'évolution biologique du milieu post travaux.
- Apprécier les dysfonctionnements afin de proposer des solutions pour les réduire.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consiste à mettre en œuvre plusieurs types de campagnes de suivis pour évaluer la qualité des milieux aquatiques du bassin versant. Les campagnes d'analyses se concentreront sur les masses d'eau où plusieurs types de travaux seront mis en place et sur un linéaire important.

Elles se dérouleront également sur des sites restaurés dans le cadre du précédent programme d'actions.

Les suivis biologiques porteront sur la totalité ou non des indices suivants :

- Indice Poissons Rivière (IPR)
- Indice Biologique Global DCE (IBG/DCE) et Indice Invertébrés Multi Métrique (I2M2)
- Indice Biologique Diatomées (IBD)
- Indice Biologique Macrophytes Rivière (IBMR)

→ PÉRIODES D'EXÉCUTION

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

→ INDICATEURS DE SUIVI

- **Évaluation** : Nombre de mesures prévues / nombre de mesures réalisées
- **Impact** : Amélioration ou non des paramètres suivis, meilleure connaissance des milieux et des espèces

VOLET C : SENSIBILISER, COMMUNIQUER ET APPROFONDIR LES CONNAISSANCES

Objectif C1 : Assurer le suivi de la qualité des cours d'eau et développer la connaissance sur les milieux aquatiques

Action C1.2. : Opération de suivis de la qualité physico-chimique

→ CONTEXTE

Sur le bassin versant de la Claise, certaines masses d'eau sont suivies de manières très espacées. L'absence de données sur certains affluents nécessitent d'approfondir leur état écologique après les phases de diagnostics réalisés par le bureau d'études Aquascop.

Des suivis sur les stations où les données apparaissent peu nombreuses et cette absence ne permettent parfois pas d'avoir une bonne analyse de l'état écologique de la masse d'eau :

- Le Clecq ;
- Le Chambon.

D'autres suivis physico-chimiques pourraient être proposés pour obtenir des compléments d'informations et être en mesure de répondre aux questionnements des habitants et usagers de la rivière.

Les résultats seront bancarisés dans les bases de données adéquates.

→ OBJECTIFS CIBLES

- Améliorer les connaissances et les données sur l'état sur le bassin versant de la Claise ;
- Apprécier les dysfonctionnements afin de proposer des solutions pour les réduire, avoir une meilleure connaissance des cours d'eau.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consiste à mettre en œuvre plusieurs campagnes de suivis dont le choix des paramètres se fera en fonction des besoins sur les masses d'eau et ou sur les zones de travaux.

Les prélèvements et les analyses se feront au minimum 6 fois par an.

Les analyses physico-chimiques comprendront au minimum :

Bilan de l'oxygène :

- Oxygène dissous (mg O₂/ l)
- Taux de saturation en O₂ dissous (%)
- DBO₅ (mg O₂/ l)
- Carbone organique dissous (mg C/ l)

La température :

- Température (°C)

Nutriments :

- Phosphates - PO4³⁻-(mg PO4³⁻/ l)
- Phosphore total - P (mg P/ l)
- Ammonium - NH4⁺ (mg NH4⁺/ l)
- Nitrites - NO2⁻-(mg NO2⁻/ l)
- Nitrates - NO3⁻-(mg NO3⁻/ l)

Acidification :

- pH

En fonction des besoins, des manques de connaissances et/ou de demandes particulières les paramètres suivants pourront être suivis :

		Nom de la substance	Code SANDRE	Bassins concernés		NQE moyenne annuelle – eau douce de surface (µg/l)
				Adour - Garonne	Loire - Bretagne	
18 substances en vigueur à partir du 22 décembre 2015 (modification par l'arrêté du 27/07/2015)	Polluants spécifiques non synthétiques	Zinc	1383	X	X	7,8
		Arsenic	1369	X	X	0,83
		Cuivre	1392	X	X	1
		Chrome	1389	X	X	3,4
	Polluants spécifiques synthétiques**	Chlortoluron	1136	X	X	0,1
		Métazachlore	1670	X	X	0,019
		Aminotriazole	1105	X	X	0,08
		Nicosulfuron	1882	X	X	0,035
		Oxadiazon	1667	X	X	0,09
		AMPA	1907	X	X	452
		Glyphosate	1506	X	X	28
		Bentazone	1113	X		70
		2,4 MPCA	1212	X	X	0,5
		Diflufenicanil	1814		X	0,01
		2,4 D	1141		X	2,2
		Toluène	1278		X	74
		Boscalid	5526		X	11,6
		Métaldéhyde	1796		X	60,6

Ponctuellement et sur des problématiques spécifiques, un ou plusieurs autres paramètres pourraient être analysés dans l'eau et/ou les sédiments comme cela a déjà été mis en place à 2 reprises sur la Claise sur le paramètre plombs.

→ PÉRIODES D'EXÉCUTION

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

→ INDICATEURS DE SUIVI

- **Évaluation** : Nombre de mesures prévues / nombre de mesures réalisées
- **Impact** : Evolution des paramètres de suivis

VOLET C : SENSIBILISER, COMMUNIQUER ET APPROFONDIR LES CONNAISSANCES

Objectif C1 : Assurer le suivi de la qualité des cours d'eau et développer la connaissance sur les milieux aquatiques

Action C1.3. : Caractérisation Hydromorphologique des cours d'eau

→ CONTEXTE

La Claise et ses affluents ont été dans la majorité des cas élargis, approfondis et redressés lors de différentes phases de travaux hydrauliques. Les problèmes morphologiques ont été relevés comme très pénalisants pour les différents cours d'eau du bassin versant.

Dans le cadre du premier contrat territorial milieux aquatiques, le SMABCAC a déjà réalisé des actions de restauration du lit mineur notamment par recharge granulométrique. Il est nécessaire de poursuivre l'engagement à l'échelle des moyens techniques et financiers du syndicat pour assurer le rétablissement du bon état écologique des masses d'eau.

→ OBJECTIFS CIBLES

- Améliorer les connaissances et les données sur l'état sur le bassin versant de la Claise ;
- Apprécier l'évolution morphologique du cours d'eau sur un secteur restauré.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le protocole CARHYCE a été établi par l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques, aujourd'hui Office Français de la Biodiversité afin de caractériser l'hydromorphologie des cours d'eau. Il permet d'obtenir un rendu de la situation du cours d'eau, de la géométrie et des substrats du lit jusqu'à la description des berges et du corridor rivulaire.

Toutefois, ce protocole très complet et relativement conséquent à mettre en place pourrait être simplifié en ne s'intéressant qu'aux parties du protocole concernant directement les travaux (Définition de la station, transect, pente...).

Cette simplification et son application pourraient être réalisées en interne par le SMABCAC et rentreraient dans le cadre des missions des techniciens de rivières et/ou par la réalisation de thème de stage.

Les suivis devront être réalisés au minimum une fois avant et deux fois après travaux sur les secteurs concernés. Si le Contrat Territorial se termine avant la fin des analyses, il sera pertinent de les compléter par la suite.

→ PÉRIODES D'EXÉCUTION

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

→ **INDICATEURS DE SUIVI**

- **Évaluation** : Nombre de mesures prévues / nombre de mesures réalisées
- **Impact** : Evolution du lit / amélioration ou non des sites restaurés

VOLET C : SENSIBILISER, COMMUNIQUER ET APPROFONDIR LES CONNAISSANCES

Objectif C1 : Assurer le suivi de la qualité des cours d'eau et développer la connaissance sur les milieux aquatiques

Action C1.4. : Suivi photographique des zones de travaux

→ CONTEXTE

Ce suivi sera mis en place sur les cours d'eau et les portions concernées par des travaux de restauration morphologique du lit.

→ OBJECTIFS CIBLES

- Apprécier l'évolution des cours d'eau ;
- Apporter un complément d'information visuel aux différents suivis effectués

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consiste à mettre en place un suivi photographique à des points fixes au niveau de la rivière afin de mesurer l'évolution des cours d'eau au fil des années. Les points photographiques devront être des points fixes soit matérialisés par des jalons (exemple ceux utilisés dans le protocole CARHYCE), soit par des points fixes sur les bords des cours d'eau.

Ce suivi sera réalisé en interne par le SMABCAC, il se fera annuellement, ou tous les 2 ans, en période de basses eaux

→ PÉRIODES D'EXÉCUTION

Période d'étiage

→ INDICATEURS DE SUIVI

- **Évaluation** : Nombre de mesures prévues / nombre de mesures réalisées
- **Impact** : évolution morphologique des cours d'eau, évolution paysagère

VOLET C : SENSIBILISER, COMMUNIQUER ET APPROFONDIR LES CONNAISSANCES

Objectif C3 : Communiquer et sensibiliser auprès de tout public

Action C3.1. : Sensibiliser, informer, communiquer

→ CONTEXTE

Les actions de restauration des milieux aquatiques (rivières et zones humides) nécessitent d'être accompagnées de communication pour plusieurs raisons. La première est que l'intérêt des actions engagées n'est pas évident pour tous.

La seconde est que l'engagement des collectivités dans la gestion globale et concertée des milieux aquatiques est relativement récent. Il nécessite d'être expliqué et valorisé. N'oublions pas non plus que les contrats milieux aquatiques (CTMA) engagent d'importantes sommes d'argent public, il est donc nécessaire de rendre compte de l'utilisation de cet argent.

Il existe également une raison plus opérationnelle qui pousse à conduire des actions de communication au sein des contrats territoriaux. En effet, les opérations engagées dans de telles procédures touchent souvent de nombreux acteurs : pêcheurs, propriétaires riverains, agriculteurs... Si l'on veut que ces acteurs acceptent les opérations ou mieux, qu'ils les accompagnent, il est capital de trouver avec eux un mode de communication efficace.

Par ailleurs, communiquer de manière spécifique sur un bassin versant, en prenant en compte le contexte local et les enjeux qui lui sont propres permet certainement une meilleure sensibilisation du public que les messages véhiculés par les médias "de masse", plus généralistes.

→ OBJECTIFS CIBLES

- Faire découvrir aux citoyens les milieux aquatiques présents sur leur territoire et les associer à leur protection,
- Sensibiliser les élus et le grand public sur l'intérêt de la restauration des rivières,
- Informer les citoyens sur les gestes et les pratiques respectueux des milieux aquatiques,
- Informer sur l'outil « Contrat Territorial Milieux Aquatiques »,
- Communiquer sur les actions qui seront menées dans le cadre du Contrat Territorial.

→ DESCRIPTIF DES ACTIONS

- **Lettre d'information destinée aux conseils municipaux, communautaires et aux acteurs du bassin versant**

Cette lettre développée par le SMABCAC depuis son élargissement devra être poursuivie pour maintenir une information auprès de l'ensemble des élus et acteurs du territoire.

- **Création de guide des rivières**

Plus axé sur la population, le SMABCAC réalisera son livret des 3 rivières qui s'attache à présenter les projets et actions mis en œuvre sur le territoire et à informer les habitants et riverains sur leurs droits et obligations liées à la rivière. La distribution se fera à l'échelle de toutes les communes du territoire

- **Panneaux d'information**

A positionner sur les sites de travaux, ces panneaux peuvent avoir différentes fonctionnalités et différentes vocations. Au moment des travaux, ils servent à informer les gens et peuvent se positionner sur les sites ouverts au public. Après des travaux, sur certains sites spécifiques, des panneaux pourraient être installés pour présenter les travaux et la richesse du cours d'eau.

- **Création de panneaux d'exposition**

Le SMABCAC participe occasionnellement à des salons (ex : salon de la pêche à Châteauroux) ou des rencontres pour lequel il est sollicité. La création d'une exposition de panneaux permettrait d'avoir des supports techniques concrets qui pourraient, de plus, être utilisés comme exposition itinérante auprès des collectivités qui souhaitent mettre en valeur les cours d'eau.

- **Autre mode de communication**

D'autres points de communication peuvent être engagés comme l'installation de webcam pour suivre des travaux ou la réalisation d'un fil d'information sur le bassin versant et les actions.

- **Communication envers le grand public et/ou les scolaires**

Le SMABCAC interviendra sur sollicitation auprès du public. Sur le bassin versant de la Claise, des interventions devraient déjà avoir lieu dans le cadre d'un projet d'aire terrestre éducative qui s'est lancée en 2022.

→ INDICATEURS DE SUIVI

- **Évaluation** : Nombre de supports de communication réalisés / prévus

VOLET C : SENSIBILISER, COMMUNIQUER ET APPROFONDIR LES CONNAISSANCES

Objectif C4 : Animer le Contrat Territorial

→ CONTEXTE

La cellule d'animation du contrat territorial, portée par les collectivités signataires, sera composée d'un(e) technicien(ne) de rivière employé au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise. Pour certaines missions, l'animateur pourra être aidé d'un(e) stagiaire.

→ OBJECTIFS CIBLES

Cette cellule aura pour missions :

- L'animation du Contrat Territorial ;
- Le pilotage du programme d'action ;
- La concertation avec tous les acteurs du territoire ;
- La coordination des partenaires techniques et financiers ;
- Le suivi et l'évaluation des actions engagées.

→ DESCRIPTIF DES MISSIONS

- **Missions du technicien rivière**
 - Animer le Contrat Territorial et le programme d'action ;
 - Assurer la mise en œuvre des actions prévues au contrat ;
 - Assurer le suivi administratif et technique des actions ;
 - Préparer et animer les réunions et comités ;
 - Assurer la médiation et l'information auprès des riverains ;
 - Réaliser la mise en œuvre des indicateurs et des bilans annuels, du bilan à mi-parcours et du bilan final ;
 - Travailler en concertation avec les collectivités signataires et les partenaires du Contrat Territorial, les propriétaires et/ou exploitants ;
 - Entretenir des relations privilégiées avec les services de l'État, les services en charge de la police de l'eau, les services instructeurs et les divers acteurs concernés (institutions, associations...);

Ponctuellement, un(e) stagiaire pourra être recrutée pour réaliser certaines missions spécifiques et apporter une aide pour certaines missions (suivis par exemple).

Pour rappel, les sommes inscrites en animation (hors stagiaire) sont déjà incluses dans le CTMA Creuse.

VOLET D : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le « Volet D : Mieux connaître l'hydrologie des cours d'eau et s'adapter au changement climatique » est un volet qui à ce jour n'a pas été développé spécifiquement par le SMABCAC dans son précédent contrat territorial.

Ce volet aurait pu se présenter dans le rapport à la place du « volet C » mais il a été préférable de maintenir l'organisation inscrite dans les contrats territoriaux milieux aquatiques du bassin de la Creuse, de l'Anglin et de la Bouzanne dans un objectif de cohérence et de regroupement à venir sous un seul contrat.

Toutefois, une partie des actions décrites précédemment vont avoir des impacts directs ou indirects sur les écoulements et la température de l'eau notamment en jouant sur les largeurs d'écoulements, la fréquence radiers/fosses et l'augmentation des zones courantes.

Aujourd'hui, les impacts prévisibles du changement climatique sur la ressource en eau et les écosystèmes aquatiques sont déjà marqués à l'échelle du bassin de la Claise. Les scénarios à venir devraient se matérialiser par :

- Une augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes extrêmes (sécheresses et inondations) ;
- Une diminution des écoulements moyens de surface ;
- Une diminution de la recharge des nappes
- Un impact sur les écosystèmes, biotopes et biocénoses d'eau douce ;
- Une réduction des zones humides notamment sur les têtes de bassin versant.

Ce contrat territorial et les projets qui sont décrits ci-après ne sont pas les seuls engagements dans le cadre de l'adaptation au changement climatiques. De nombreux acteurs du territoire mènent des actions directes ou indirectes sur cette problématique. Le contrat territorial milieux aquatiques, porté par le Parc Naturel Régional de la Brenne regroupe de nombreuses actions qui devraient avoir des effets bénéfiques pour limiter l'incidence du changement climatique. La dizaine de maître d'ouvrages associés ont pour la plupart des actions qui rentrent dans ce cadre et le SMABCAC est porteur d'une action de recensement, d'analyse et de restauration des sources et fontaines.

VOLET D : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectif D2 : Recensement et restauration de zones humides associées aux cours d'eau

Action D2.1 : Etude de recensement et de détermination des zones humides

→ CONTEXTE

Le rôle essentiel des zones humides connectées aux cours d'eau n'est plus à démontrer. Le bassin versant de la Claise possède encore à ce jour quelques zones humides potentiellement intéressantes et toujours présentes le long du cours d'eau. D'autres ont été comblées mais pourraient être retrouvées à partir de différentes bases de données.

L'EPTB Vienne a identifié à partir de photos aériennes ou satellites des zones à dominantes humides. En se basant sur cette donnée, il convient de recenser et d'identifier plus précisément ces zones, de déterminer leur rôle, leur fonctionnalité et leur connexion avec les cours d'eau. Cette étude viendra en complément de celle proposée par le Parc Naturel Régional de la Brenne dans le cadre du contrat territorial Zones humides qui a pour objectif de poursuivre la caractérisation botanique des zones à dominantes humides pour les années 2022 et 2023 et à réaliser une cartographie précise, entre 2024 et 2027, des zones humides à l'échelle de 7 communes du territoire du PNR Brenne sur les 51 du territoire.

→ OBJECTIFS CIBLES

- Localiser et identifier les zones humides du bassin versant ;
- Cartographier les zones humides ;
- Diagnostic de l'état existant et identification des fonctions à restaurer ;
- Proposition d'un programme de restauration individualisé des zones humides.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action se déroulerait en plusieurs phases :

- 1) Recherche bibliographique et cartographique des zones potentiellement humides notamment avec le travail de l'EPTB Vienne et détermination d'un protocole ;
- 2) Phase de terrain de localisation et de détermination des sites ;
- 3) Après obtention des accords, caractérisation cartographique et définition de l'état des zones humides ;
- 4) Classification de l'état et de la fonctionnalité des zones humides ;
- 5) Détermination d'un programme de restauration.

→ PÉRIODES D'EXÉCUTION

Aucune période prédéfinie, toutefois des phases de terrains pourraient s'envisager entre le 1^{er} mai et le 30 octobre sur certaines portions du bassin versant après un travail avec les photographies aériennes pour constater s'il reste d'anciennes traces du lit mineur.

→ INDICATEURS DE SUIVI

- **Évaluation** : surface déterminée
- **Impact** : amélioration de la connaissance des écoulements sur le bassin versant – projection pour de futurs travaux

Annexe 5 : Fiches masses d'eau du bassin de la Claise

Fiche descriptive de la masse d'eau
LA CLAISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA
CONFLUENCE AVEC LE RAU DES CINQ BONDES
Données officielles du cycle DCE 2022-2027

Caractéristiques de la masse d'eau

SDAGE	Objectif	Délai
Sdage 2022-2027	Objectif moins strict	2027
Sdage 2016-2021	Bon état ou bon potentiel	2027
Sdage 2010-2015	Bon état ou bon potentiel	2021

Superficie : 508 km²
 Type : Naturelle
 Départements : 36
 Commission territoriale : Vienne et Creuse
 Sage : Creuse

Masses d'eau souterraines

Code	Nom	Surface (km ²)
FRGG083	Sables, calcaires et argiles des bassins tertiaires du Poitou, Brenne et Berry libres	276.19
FRGG087	Craie du Séno-Turonien du bassin versant de la Vienne libre	106.14
FRGG074	Calcaires et marnes du Dogger et Jurassique supérieur de l'interfluve Indre-Creuse libres	76.52
FRGG147	Sables et grès du Cénomaniens du Berry	47.71

Zonages

Contrats territoriaux

Nom	Cours d'eau	Zone humide	Pollutions diffuses	Gestion quantitative
Espaces naturels humides 41 et Centre-Val de Loire	Non	Oui	Non	Non
PNR Brenne	Non	Oui	Oui	Non

Zonages réglementaires

Zone de répartition des eaux - aquifère	Non
Zone de répartition des eaux - hydrographique	Non
Zones vulnérables aux nitrates	Non

Zonages Sdage

Eau et quantité

3B1 - Phosphore diffus à l'amont des 22 plans d'eau prioritaires	Non
7B2 - Augmentation possible des prélèvements à l'étiage	Non
7B3 - Plafonnement des prélèvements à l'étiage	Non
7B4 - Plafonnement des prélèvements à l'étiage (bassin réalimenté par la Loire)	Non

Littoral

10A1 - Plan de lutte contre les algues vertes sur plages	Non
10A2 - Plan de lutte contre les algues vertes sur vasières	Non
10D - Bassins versants conchylicoles prioritaires	Non

États écologique et chimique

Stations

Code station	Représentative	Localisation
04096730	oui	CLAISE à MARTIZAY

Éléments de qualité de la masse d'eau

	2017	2013	2011
État écologique	● Moyen	● Moyen	● Médiocre
Niveau de confiance validé	● Moyen	● Elevé	● Elevé
Catégorie d'évaluation	mesuré	mesuré	mesuré

Éléments de qualité biologique

	2017	2013	2011
Indice biologique diatomées	● Information insuffisante	● Bon	● Moyen
Indice biologique global normalisé	<i>ne s'applique plus</i>	● Très bon	● Très bon
Indice biologique global grands cours d'eau	<i>ne s'applique plus</i>	<i>non concerné</i>	<i>non existant</i>
Indice invertébrés multi-métrique	● Information insuffisante	<i>non existant</i>	<i>non existant</i>
Indice biologique macrophytique en rivière	● Information insuffisante	● Moyen	<i>non existant</i>
Indice poissons rivière	● Information insuffisante	● Moyen	● Médiocre

Éléments de qualité physico-chimique

	2017	2013	2011
Physico-chimie modélisée	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>
O ₂ dissous - Oxygène dissous	● Bon	● Bon	● Bon
Taux sat/O ₂ - Taux de saturation	● Bon	● Bon	● Bon
DBO5 - Demande biochimique en oxygène	● Information insuffisante	● Bon	● Bon
COD - Carbone organique dissous	● Information insuffisante	● Médiocre	● Médiocre
Carbone organique dissous (COD) en exception	<i>Exception COD</i>	<i>Exception COD</i>	<i>Exception COD</i>
PO ₄ ³⁻ - Phosphate	● Information insuffisante	● Bon	● Très bon
Phosphore Total	● Information insuffisante	● Bon	● Bon
NH ₄ ⁺ - Ammonium	● Information insuffisante	● Bon	● Bon
NO ₂ ⁻ - Nitrites	● Information insuffisante	● Information insuffisante	● Très bon
NO ₃ ⁻ - Nitrates	● Information insuffisante	● Information insuffisante	● Bon

Éléments de qualité pesticides des états écologique et chimique

Synthèse des états "pesticides" de l'état écologique et chimique	● Bon
Paramètres déclassants	non concerné

État chimique 2018

	État	Substances déclassantes
Substances non ubiquistes	● Bon état	non concerné
Substances ubiquistes	0	non concerné

Données de surveillance acquises depuis la dernière évaluation d'état

Éléments de qualité biologique	oui
Éléments de qualité physico-chimique	non
Éléments de qualité pesticides des états écologique et chimique	non

Risques et pressions significatives

	États des lieux	
	2019	2013
Macropolluants ponctuels	● Non	● Non
Micropolluants	● Non	● Non
Hydrologie	● Oui	● Oui
Morphologie	● Oui	● Oui
Continuité	● Oui	● Oui
Pesticides	● Non	● Non
Nitrates	● Non	● Non
Phosphore diffus	● Non	<i>Pas de données</i>

Rejets ponctuels connus: macropolluants et micropolluants

Collectivités :

Nombre de rejets: 13

Capacité EH total: 6 360 équivalents habitants

Rejets industriels :

	Nombre de rejets	Flux annuels (kg)				
		DBO5	DCO	MI	AOX	METOX
Agro-alimentaires	-	-	-	-	-	-
Bois textiles	-	-	-	-	-	-
Chimiques et minérales	-	-	-	-	-	-
Mécaniques et traitements de surface	-	-	-	-	-	-
Autres activités	-	-	-	-	-	-

Systèmes prioritaires :

Nombre d'établissements prioritaires industriels (EPI) : -

Nombre de systèmes d'assainissement prioritaires (SAP) : -

Pourcentage du linéaire des cours d'eau dans les classes d'état moins que bon pour le paramètre phosphore total par temps de pluie modélisée par Pegase : 4 %

Pollutions diffuses d'origine agricole

Occupation du sol

Taux d'occupation agricole	59,6 %
Typologie des cultures	05-Surfaces toujours en herbes, prairies cultivées et peu de polycultures
Pourcentage des prairies permanentes dans le bassin versant de la masse d'eau	41,3 %
Pourcentage des cultures spécialisées dans le bassin versant de la masse d'eau	non concerné
Taux d'urbanisation	0,82 %

Captages prioritaires

Nom du ou des captages prioritaires à l'échelle de la masse d'eau	non concerné
---	--------------

Descripteurs de pression nitrates

Date de la première analyse de la série temporelle étudiée	22/01/2010
Date de la dernière analyse de la série temporelle étudiée	11/12/2014
Nombre d'analyses qui composent la série étudiée	60
Concentration en nitrates (NO3) du percentile 90 consolidé pour l'exercice de l'état des lieux 2019	10,4 mg/L
Tendance d'évolution des nitrates avec application des restrictions de longueur de la chronique et le retrait des pentes comprises entre -0,1 et 0,1 mg/L/an	Pas de tendance
Données nitrates disponibles depuis 2017	non

Descripteurs de pression pesticides

Nombre de dépassements des seuils de toxicité pour l'environnement (PNEC) pour 274 pesticides mesurés sur une année entre 2012-2016	2
Classe ARPEGES	● Moyenne
Données pesticides disponibles depuis 2017	oui

Hydrologie

Éléments de caractérisation

Descripteurs	Valeur
Débit d'étiage interpolé de la masse d'eau à l'exutoire calculé par Pegase en m ³ /s	0,1891 (189,1 L/s)
Module interannuel naturel à l'exutoire calculé par Pegase en m ³ /s	2,5140 (2514,0 L/s)
Débit d'étiage reconstitué < 10 ^{ème} module	Oui

Prélèvements (année de référence)

Usages	Eau de surface		Eau souterraine	
	Nombre	Volume prélevé (m ³)	Nombre	Volume prélevé (m ³)
AEP	0	-	4	307 072
Irrigation	3	53 281	6	173 146
Industrie	0	-	1	68 739
Abreuvement	-	43 288	-	64 932

Fiche descriptive de la masse d'eau
LA CLAISE DEPUIS LA CONFLUENCE DU RAU DES CINQ BONDES
JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LA CREUSE
Données officielles du cycle DCE 2022-2027

Caractéristiques de la masse d'eau

SDAGE	Objectif	Délai
Sdage 2022-2027	Objectif moins strict	2027
Sdage 2016-2021	Bon état ou bon potentiel	2027
Sdage 2010-2015	Bon état ou bon potentiel	2015

Superficie : 147 km²
 Type : Naturelle
 Départements : 36, 37
 Commission territoriale : Vienne et Creuse
 Sage : Creuse

Masses d'eau souterraines

Code	Nom	Surface (km ²)
FRGG087	Craie du Séno-Turonien du bassin versant de la Vienne libre	131.57

Zonages

Contrats territoriaux

Nom	Cours d'eau	Zone humide	Pollutions diffuses	Gestion quantitative
Claise et affluents	Oui	Non	Non	Non

Zonages réglementaires

Zone de répartition des eaux - aquifère	Nappe du Cénomanién
Zone de répartition des eaux - hydrographique	Non
Zones vulnérables aux nitrates	Oui

Zonages Sdage

Eau et quantité

3B1 - Phosphore diffus à l'amont des 22 plans d'eau prioritaires	Non
7B2 - Augmentation possible des prélèvements à l'étiage	Non
7B3 - Plafonnement des prélèvements à l'étiage	Non
7B4 - Plafonnement des prélèvements à l'étiage (bassin réalimenté par la Loire)	Non

Littoral

10A1 - Plan de lutte contre les algues vertes sur plages	Non
10A2 - Plan de lutte contre les algues vertes sur vasières	Non
10D - Bassins versants conchylicoles prioritaires	Non

États écologique et chimique

Stations

Code station	Représentative	Localisation
04096800	oui	CLAISE à ABILLY

Éléments de qualité de la masse d'eau

	2017	2013	2011
État écologique	● Médiocre	● Bon	● Moyen
Niveau de confiance validé	● Elevé	● Moyen	● Elevé
Catégorie d'évaluation	<i>mesuré</i>	<i>mesuré</i>	<i>mesuré</i>

Éléments de qualité biologique

	2017	2013	2011
Indice biologique diatomées	● Bon	● Bon	● Bon
Indice biologique global normalisé	<i>ne s'applique plus</i>	<i>non concerné</i>	● Information insuffisante
Indice biologique global grands cours d'eau	<i>ne s'applique plus</i>	● Très bon	<i>non existant</i>
Indice invertébrés multi-métrique	● Très bon	<i>non existant</i>	<i>non existant</i>
Indice biologique macrophytique en rivière	● Très bon	● Bon	<i>non existant</i>
Indice poissons rivière	● Médiocre	● Bon	● Moyen

Éléments de qualité physico-chimique

	2017	2013	2011
Physico-chimie modélisée	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>
O ₂ dissous - Oxygène dissous	● Très bon	● Très bon	● Très bon
Taux sat/O ₂ - Taux de saturation	● Bon	● Très bon	● Très bon
DBO5 - Demande biochimique en oxygène	● Bon	● Très bon	● Bon
COD - Carbone organique dissous	● Information insuffisante	● Médiocre	● Médiocre
Carbone organique dissous (COD) en exception	<i>Exception COD</i>	<i>Exception COD</i>	<i>Exception COD</i>
PO ₄ ³⁻ - Phosphate	● Bon	● Bon	● Très bon
Phosphore Total	● Bon	● Bon	● Bon
NH ₄ ⁺ - Ammonium	● Bon	● Très bon	● Très bon
NO ₂ ⁻ - Nitrites	● Très bon	● Information insuffisante	● Très bon
NO ₃ ⁻ - Nitrates	● Bon	● Information insuffisante	● Bon

Éléments de qualité pesticides des états écologique et chimique

Synthèse des états "pesticides" de l'état écologique et chimique	● Bon
Paramètres déclassants	non concerné

État chimique 2018

	État	Substances déclassantes
Substances non ubiquistes	● Bon état	non concerné
Substances ubiquistes	0	non concerné

Données de surveillance acquises depuis la dernière évaluation d'état

Éléments de qualité biologique	oui
Éléments de qualité physico-chimique	oui
Éléments de qualité pesticides des états écologique et chimique	oui

Risques et pressions significatives

	États des lieux	
	2019	2013
Macropolluants ponctuels	● Non	● Non
Micropolluants	● Non	● Non
Hydrologie	● Oui	● Oui
Morphologie	● Oui	● Oui
Continuité	● Oui	● Oui
Pesticides	● Oui	● Oui
Nitrates	● Non	● Non
Phosphore diffus	● Non	<i>Pas de données</i>

Rejets ponctuels connus: macropolluants et micropolluants

Collectivités :

Nombre de rejets: 6

Capacité EH total: 4 790 équivalents habitants

Rejets industriels :

	Nombre de rejets	Flux annuels (kg)				
		DBO5	DCO	MI	AOX	METOX
Agro-alimentaires	-	-	-	-	-	-
Bois textiles	-	-	-	-	-	-
Chimiques et minérales	-	-	-	-	-	-
Mécaniques et traitements de surface	-	-	-	-	-	-
Autres activités	-	-	-	-	-	-

Systèmes prioritaires :

Nombre d'établissements prioritaires industriels (EPI) : -

Nombre de systèmes d'assainissement prioritaires (SAP) : -

Pourcentage du linéaire des cours d'eau dans les classes d'état moins que bon pour le paramètre phosphore total par temps de pluie modélisée par Pegase : 0,0%

Pollutions diffuses d'origine agricole

Occupation du sol

Taux d'occupation agricole	77,6%
Typologie des cultures	19-Permanence de céréales et oléagineux
Pourcentage des prairies permanentes dans le bassin versant de la masse d'eau	9,2%
Pourcentage des cultures spécialisées dans le bassin versant de la masse d'eau	0,18%
Taux d'urbanisation	2,1%

Captages prioritaires

Nom du ou des captages prioritaires à l'échelle de la masse d'eau	non concerné
---	--------------

Descripteurs de pression nitrates

Date de la première analyse de la série temporelle étudiée	16/02/2000
Date de la dernière analyse de la série temporelle étudiée	31/08/2017
Nombre d'analyses qui composent la série étudiée	215
Concentration en nitrates (NO ₃) du percentile 90 consolidé pour l'exercice de l'état des lieux 2019	22,3 mg/L
Tendance d'évolution des nitrates avec application des restrictions de longueur de la chronique et le retrait des pentes comprises entre -0,1 et 0,1 mg/L/an	Baisse
Données nitrates disponibles depuis 2017	oui

Descripteurs de pression pesticides

Nombre de dépassements des seuils de toxicité pour l'environnement (PNEC) pour 274 pesticides mesurés sur une année entre 2012-2016	7
Classe ARPEGES	● Moyenne
Données pesticides disponibles depuis 2017	oui

Hydrologie

Éléments de caractérisation

Descripteurs	Valeur
Débit d'étiage interpolé de la masse d'eau à l'exutoire calculé par Pegase en m ³ /s	0,4788 (478,8 L/s)
Module interannuel naturel à l'exutoire calculé par Pegase en m ³ /s	5,1848 (5 184,8 L/s)
Débit d'étiage reconstitué < 10 ^{ème} module	Oui

Prélèvements (année de référence)

Usages	Eau de surface		Eau souterraine	
	Nombre	Volume prélevé (m ³)	Nombre	Volume prélevé (m ³)
AEP	0	-	4	312 343
Irrigation	6	103 743	2	32 635
Industrie	0	-	1	6 944
Abreuvement	-	14 494	-	21 741

Descripteurs de pression hydrologie

Descripteur	Pourcentage
Prélèvements tous usages exprimés en taux d'exploitation	3,0 %
Interception des flux par les plans d'eau exprimé en taux d'évaporation	5,9 %
Taux cumulé	8,9 %
Proportion de la surface de plans d'eau à l'échelle de la masse d'eau	0,33 %

Morphologie et continuité

Descripteurs de pression morphologie

Altérations	
Taux de rectification	43,7 %
Profondeur largeur du lit	● Elevée
Structure et substrat du lit	● Elevée
Structure de la rive	● Peu élevée
Pression morphologie	● Elevée

Descripteurs de pression continuité

Caractéristiques	
Concerné par classement liste 1	Oui
Concerné par classement liste 2	Oui
Nombre d'obstacles à l'écoulement à l'échelle du bassin versant de la masse d'eau	44
Densité d'ouvrages au kilomètre	0,43
Altérations	
Taux d'étagement	77,3 %
Taux de fractionnement	0,72 %
Pression continuité latérale	● Elevée
Pression continuité sédimentaire	● Peu élevée
Pression obstacles (ouvrages transversaux)	● Peu élevée
Pression continuité (latérale, sédimentaire, obstacles)	● Elevée

Fiche descriptive de la masse d'eau
LES CINQ BONDES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE
JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LA CLAISE
Données officielles du cycle DCE 2022-2027

Caractéristiques de la masse d'eau

SDAGE	Objectif	Délai
Sdage 2022-2027	Objectif moins strict	2027
Sdage 2016-2021	Bon état ou bon potentiel	2027
Sdage 2010-2015	Bon état ou bon potentiel	2015

Superficie : 156 km²
 Type : Naturelle
 Départements : 36
 Commission territoriale : Vienne et Creuse
 Sage : Creuse

Masses d'eau souterraines

Code	Nom	Surface (km ²)
FRGG083	Sables, calcaires et argiles des bassins tertiaires du Poitou, Brenne et Berry libres	153.17

Zonages

Contrats territoriaux

Nom	Cours d'eau	Zone humide	Pollutions diffuses	Gestion quantitative
Espaces naturels humides 41 et Centre-Val de Loire	Non	Oui	Non	Non
PNR Brenne	Non	Oui	Oui	Non

Zonages réglementaires

Zone de répartition des eaux - aquifère	Nappe du Cénomanién
Zone de répartition des eaux - hydrographique	Non
Zones vulnérables aux nitrates	Non

Zonages Sdage

Eau et quantité	
3B1 - Phosphore diffus à l'amont des 22 plans d'eau prioritaires	Non
7B2 - Augmentation possible des prélèvements à l'étiage	Non
7B3 - Plafonnement des prélèvements à l'étiage	Non
7B4 - Plafonnement des prélèvements à l'étiage (bassin réalimenté par la Loire)	Non
Littoral	
10A1 - Plan de lutte contre les algues vertes sur plages	Non
10A2 - Plan de lutte contre les algues vertes sur vasières	Non
10D - Bassins versants conchylicoles prioritaires	Non

États écologique et chimique

Stations

Code station	Représentative	Localisation
04096735	oui	RAU DES CINQ BONDES à LINGE

Éléments de qualité de la masse d'eau

	2017	2013	2011
État écologique	● Mauvais	● Médiocre	● Médiocre
Niveau de confiance validé	● Elevé	● Elevé	● Elevé
Catégorie d'évaluation	<i>mesuré</i>	<i>mesuré</i>	<i>mesuré</i>

Éléments de qualité biologique

	2017	2013	2011
Indice biologique diatomées	● Information insuffisante	● Moyen	● Moyen
Indice biologique global normalisé	<i>ne s'applique plus</i>	● Médiocre	● Médiocre
Indice biologique global grands cours d'eau	<i>ne s'applique plus</i>	<i>non concerné</i>	<i>non existant</i>
Indice invertébrés multi-métrique	● Information insuffisante	<i>non existant</i>	<i>non existant</i>
Indice biologique macrophytique en rivière	● Information insuffisante	<i>non concerné</i>	<i>non existant</i>
Indice poissons rivière	● Information insuffisante	● Moyen	● Moyen

Éléments de qualité physico-chimique

	2017	2013	2011
Physico-chimie modélisée	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>
O ₂ dissous - Oxygène dissous	● Bon	● Bon	● Moyen
Taux sat/O ₂ - Taux de saturation	● Bon	● Bon	● Moyen
DBO5 - Demande biochimique en oxygène	● Information insuffisante	● Bon	● Bon
COD - Carbone organique dissous	● Information insuffisante	● Mauvais	● Mauvais
Carbone organique dissous (COD) en exception	<i>Exception COD</i>	<i>Exception COD</i>	<i>Exception COD</i>
PO ₄ ³⁻ - Phosphate	● Information insuffisante	● Bon	● Très bon
Phosphore Total	● Information insuffisante	● Moyen	● Moyen
NH ₄ ⁺ - Ammonium	● Information insuffisante	● Bon	● Bon
NO ₂ ⁻ - Nitrites	● Information insuffisante	● Information insuffisante	● Très bon
NO ₃ ⁻ - Nitrates	● Information insuffisante	● Information insuffisante	● Très bon

Éléments de qualité pesticides des états écologique et chimique

Synthèse des états "pesticides" de l'état écologique et chimique	● Bon
Paramètres déclassants	non concerné

État chimique 2018

	État	Substances déclassantes
Substances non ubiquistes	● Bon état	non concerné
Substances ubiquistes	0	non concerné

Données de surveillance acquises depuis la dernière évaluation d'état

Éléments de qualité biologique	non
Éléments de qualité physico-chimique	non
Éléments de qualité pesticides des états écologique et chimique	non

Risques et pressions significatives

	États des lieux	
	2019	2013
Macropolluants ponctuels	● Non	● Non
Micropolluants	● Non	● Non
Hydrologie	● Oui	● Oui
Morphologie	● Oui	● Oui
Continuité	● Oui	● Oui
Pesticides	● Non	● Non
Nitrates	● Non	● Non
Phosphore diffus	● Non	<i>Pas de données</i>

Rejets ponctuels connus: macropolluants et micropolluants

Collectivités :

Nombre de rejets: 5

Capacité EH total: 925 équivalents habitants

Rejets industriels :

	Nombre de rejets	Flux annuels (kg)				
		DBO5	DCO	MI	AOX	METOX
Agro-alimentaires	-	-	-	-	-	-
Bois textiles	-	-	-	-	-	-
Chimiques et minérales	-	-	-	-	-	-
Mécaniques et traitements de surface	-	-	-	-	-	-
Autres activités	-	-	-	-	-	-

Systemes prioritaires :

Nombre d'établissements prioritaires industriels (EPI) : -

Nombre de systemes d'assainissement prioritaires (SAP) : -

Pourcentage du linéaire des cours d'eau dans les classes d'état moins que bon pour le paramètre phosphore total par temps de pluie modélisée par Pegase : 2 %

Pollutions diffuses d'origine agricole

Occupation du sol

Taux d'occupation agricole	65,9 %
Typologie des cultures	02-Surfaces toujours en herbes
Pourcentage des prairies permanentes dans le bassin versant de la masse d'eau	70,3 %
Pourcentage des cultures spécialisées dans le bassin versant de la masse d'eau	non concerné
Taux d'urbanisation	0,35 %

Captages prioritaires

Nom du ou des captages prioritaires à l'échelle de la masse d'eau	non concerné
---	--------------

Descripteurs de pression nitrates

Date de la première analyse de la série temporelle étudiée	22/01/2010
Date de la dernière analyse de la série temporelle étudiée	13/12/2012
Nombre d'analyses qui composent la série étudiée	22
Concentration en nitrates (NO3) du percentile 90 consolidé pour l'exercice de l'état des lieux 2019	1,3 mg/L
Tendance d'évolution des nitrates avec application des restrictions de longueur de la chronique et le retrait des pentes comprises entre -0,1 et 0,1 mg/L/an	Manque de données
Données nitrates disponibles depuis 2017	non

Descripteurs de pression pesticides

Nombre de dépassements des seuils de toxicité pour l'environnement (PNEC) pour 274 pesticides mesurés sur une année entre 2012-2016	0
Classe ARPEGES	● Non concernée
Données pesticides disponibles depuis 2017	oui

Hydrologie

Éléments de caractérisation

Descripteurs	Valeur
Débit d'étiage interpolé de la masse d'eau à l'exutoire calculé par Pegase en m ³ /s	0,0549 (54,9 L/s)
Module interannuel naturel à l'exutoire calculé par Pegase en m ³ /s	0,7420 (742,0 L/s)
Débit d'étiage reconstitué < 10 ^{ème} module	Oui

Prélèvements (année de référence)

Usages	Eau de surface		Eau souterraine	
	Nombre	Volume prélevé (m ³)	Nombre	Volume prélevé (m ³)
AEP	0	-	1	10 014
Irrigation	1	1 210	0	0
Industrie	0	0	0	0
Abreuvement	-	20 137	-	30 205

Descripteurs de pression hydrologie

Descripteur	Pourcentage
Prélèvements tous usages exprimés en taux d'exploitation	2,7%
Interception des flux par les plans d'eau exprimé en taux d'évaporation	2379,1%
Taux cumulé	2381,8%
Proportion de la surface de plans d'eau à l'échelle de la masse d'eau	14,9%

Morphologie et continuité

Descripteurs de pression morphologie

Altérations	
Taux de rectification	74,4 %
Profondeur largeur du lit	● Elevée
Structure et substrat du lit	● Elevée
Structure de la rive	● Peu élevée
Pression morphologie	● Elevée

Descripteurs de pression continuité

Caractéristiques	
Concerné par classement liste 1	Non
Concerné par classement liste 2	Non
Nombre d'obstacles à l'écoulement à l'échelle du bassin versant de la masse d'eau	10
Densité d'ouvrages au kilomètre	0,41
Altérations	
Taux d'étagement	27,0 %
Taux de fractionnement	0,36 %
Pression continuité latérale	● Elevée
Pression continuité sédimentaire	● Elevée
Pression obstacles (ouvrages transversaux)	● Elevée
Pression continuité (latérale, sédimentaire, obstacles)	● Elevée

Fiche descriptive de la masse d'eau
L'AIGRONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA
CONFLUENCE AVEC LA CLAISE

Données officielles du cycle DCE 2022-2027

Caractéristiques de la masse d'eau

SDAGE	Objectif	Délai
Sdage 2022-2027	Bon état ou bon potentiel	2021
Sdage 2016-2021	Bon état ou bon potentiel	2021
Sdage 2010-2015	Bon état ou bon potentiel	2027

Superficie : 152 km²
 Type : Naturelle
 Départements : 36, 37
 Commission territoriale : Vienne et Creuse
 Sage : Creuse

Masses d'eau souterraines

Code	Nom	Surface (km ²)
FRGG087	Craie du Séno-Turonien du bassin versant de la Vienne libre	152.09

Zonages

Contrats territoriaux

Nom	Cours d'eau	Zone humide	Pollutions diffuses	Gestion quantitative
Claise et affluents	Oui	Non	Non	Non

Zonages réglementaires

Zone de répartition des eaux - aquifère	Nappe du Cénomanién
Zone de répartition des eaux - hydrographique	Non
Zones vulnérables aux nitrates	Oui

Zonages Sdage

Eau et quantité

3B1 - Phosphore diffus à l'amont des 22 plans d'eau prioritaires	Non
7B2 - Augmentation possible des prélèvements à l'étiage	Non
7B3 - Plafonnement des prélèvements à l'étiage	Non
7B4 - Plafonnement des prélèvements à l'étiage (bassin réalimenté par la Loire)	Non

Littoral

10A1 - Plan de lutte contre les algues vertes sur plages	Non
10A2 - Plan de lutte contre les algues vertes sur vasières	Non
10D - Bassins versants conchylicoles prioritaires	Non

États écologique et chimique

Stations

Code station	Représentative	Localisation
04096770	oui	AIGRONNE à LE GRAND-PRESSIGNY

Éléments de qualité de la masse d'eau

	2017	2013	2011
État écologique	● Bon	● Bon	● Moyen
Niveau de confiance validé	● Elevé	● Moyen	● Moyen
Catégorie d'évaluation	mesuré	mesuré	mesuré

Éléments de qualité biologique

	2017	2013	2011
Indice biologique diatomées	● Bon	● Bon	● Bon
Indice biologique global normalisé	<i>ne s'applique plus</i>	● Très bon	● Très bon
Indice biologique global grands cours d'eau	<i>ne s'applique plus</i>	<i>non concerné</i>	<i>non existant</i>
Indice invertébrés multi-métrique	● Bon	<i>non existant</i>	<i>non existant</i>
Indice biologique macrophytique en rivière	● Information insuffisante	<i>non concerné</i>	<i>non existant</i>
Indice poissons rivière	● Bon	● Bon	● Bon

Éléments de qualité physico-chimique

	2017	2013	2011
Physico-chimie modélisée	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>
O ₂ dissous - Oxygène dissous	● Information insuffisante	● Très bon	● Bon
Taux sat/O ₂ - Taux de saturation	● Bon	● Bon	● Moyen
DBO5 - Demande biochimique en oxygène	● Très bon	● Très bon	● Très bon
COD - Carbone organique dissous	● Information insuffisante	● Médiocre	● Très bon
Carbone organique dissous (COD) en exception	<i>Exception COD</i>	<i>Exception COD</i>	<i>Pas d'exception</i>
PO ₄ ³⁻ - Phosphate	● Bon	● Bon	● Bon
Phosphore Total	● Bon	● Bon	● Bon
NH ₄ ⁺ - Ammonium	● Bon	● Bon	● Très bon
NO ₂ ⁻ - Nitrites	● Bon	● Information insuffisante	● Très bon
NO ₃ ⁻ - Nitrates	● Bon	● Information insuffisante	● Bon

Éléments de qualité pesticides des états écologique et chimique

Synthèse des états "pesticides" de l'état écologique et chimique	● Information insuffisante
Paramètres déclassants	non concerné

État chimique 2018

	État	Substances déclassantes
Substances non ubiquistes	0	non concerné
Substances ubiquistes	0	non concerné

Données de surveillance acquises depuis la dernière évaluation d'état

Éléments de qualité biologique	oui
Éléments de qualité physico-chimique	non
Éléments de qualité pesticides des états écologique et chimique	non

Risques et pressions significatives

	États des lieux	
	2019	2013
Macropolluants ponctuels	● Non	● Non
Micropolluants	● Non	● Non
Hydrologie	● Non	● Oui
Morphologie	● Non	● Oui
Continuité	● Non	● Non
Pesticides	● Non	● Oui
Nitrates	● Non	● Non
Phosphore diffus	● Non	<i>Pas de données</i>

Rejets ponctuels connus: macropolluants et micropolluants

Collectivités :

Nombre de rejets: 3

Capacité EH total: 820 équivalents habitants

Rejets industriels :

	Nombre de rejets	Flux annuels (kg)				
		DBO5	DCO	MI	AOX	METOX
Agro-alimentaires	-	-	-	-	-	-
Bois textiles	-	-	-	-	-	-
Chimiques et minérales	-	-	-	-	-	-
Mécaniques et traitements de surface	-	-	-	-	-	-
Autres activités	-	-	-	-	-	-

Systemes prioritaires :

Nombre d'établissements prioritaires industriels (EPI) : -

Nombre de systèmes d'assainissement prioritaires (SAP) : -

Pourcentage du linéaire des cours d'eau dans les classes d'état moins que bon pour le paramètre phosphore total par temps de pluie modélisée par Pegase : 4 %

Pollutions diffuses d'origine agricole

Occupation du sol

Taux d'occupation agricole	86,1 %
Typologie des cultures	19-Permanence de céréales et oléagineux
Pourcentage des prairies permanentes dans le bassin versant de la masse d'eau	7,4 %
Pourcentage des cultures spécialisées dans le bassin versant de la masse d'eau	non concerné
Taux d'urbanisation	0,59 %

Captages prioritaires

Nom du ou des captages prioritaires à l'échelle de la masse d'eau	non concerné
---	--------------

Descripteurs de pression nitrates

Date de la première analyse de la série temporelle étudiée	07/03/2000
Date de la dernière analyse de la série temporelle étudiée	18/09/2017
Nombre d'analyses qui composent la série étudiée	94
Concentration en nitrates (NO3) du percentile 90 consolidé pour l'exercice de l'état des lieux 2019	34 mg/L
Tendance d'évolution des nitrates avec application des restrictions de longueur de la chronique et le retrait des pentes comprises entre -0,1 et 0,1 mg/L/an	Hausse
Données nitrates disponibles depuis 2017	non

Descripteurs de pression pesticides

Nombre de dépassements des seuils de toxicité pour l'environnement (PNEC) pour 274 pesticides mesurés sur une année entre 2012-2016	0
Classe ARPEGES	● Moyenne
Données pesticides disponibles depuis 2017	oui

Hydrologie

Éléments de caractérisation

Descripteurs	Valeur
Débit d'étiage interpolé de la masse d'eau à l'exutoire calculé par Pegase en m ³ /s	0,0195 (19,5L/s)
Module interannuel naturel à l'exutoire calculé par Pegase en m ³ /s	0,3095 (309,5L/s)
Débit d'étiage reconstitué < 10 ^{ème} module	Oui

Prélèvements (année de référence)

Usages	Eau de surface		Eau souterraine	
	Nombre	Volume prélevé (m ³)	Nombre	Volume prélevé (m ³)
AEP	0	-	0	-
Irrigation	4	63 097	5	111 147
Industrie	0	-	0	-
Abreuvement	-	22 670	-	34 005

Descripteurs de pression hydrologie

Descripteur	Pourcentage
Prélèvements tous usages exprimés en taux d'exploitation	48,1 %
Interception des flux par les plans d'eau exprimé en taux d'évaporation	346,3 %
Taux cumulé	394,4 %
Proportion de la surface de plans d'eau à l'échelle de la masse d'eau	0,77 %

Morphologie et continuité

Descripteurs de pression morphologie

Altérations	
Taux de rectification	47,1 %
Profondeur largeur du lit	● Elevée
Structure et substrat du lit	● Elevée
Structure de la rive	● Peu élevée
Pression morphologie	● Elevée

Descripteurs de pression continuité

Caractéristiques	
Concerné par classement liste 1	Oui
Concerné par classement liste 2	Non
Nombre d'obstacles à l'écoulement à l'échelle du bassin versant de la masse d'eau	46
Densité d'ouvrages au kilomètre	0,77
Altérations	
Taux d'étagement	26,9 %
Taux de fractionnement	0,77 %
Pression continuité latérale	● Peu élevée
Pression continuité sédimentaire	● Peu élevée
Pression obstacles (ouvrages transversaux)	● Peu élevée
Pression continuité (latérale, sédimentaire, obstacles)	● Elevée

Fiche descriptive de la masse d'eau

LE CHAMBON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA CLAISE

Données officielles du cycle DCE 2022-2027

Caractéristiques de la masse d'eau

SDAGE	Objectif	Délai
Sdage 2022-2027	Objectif moins strict	2027
Sdage 2016-2021	Bon état ou bon potentiel	2027
Sdage 2010-2015	Bon état ou bon potentiel	2015

Superficie : 16 km²
 Type : Naturelle
 Départements : 36, 37
 Commission territoriale : Vienne et Creuse
 Sage : Creuse

Zonages

Contrats territoriaux

Nom	Cours d'eau	Zone humide	Pollutions diffuses	Gestion quantitative
Claise et affluents	Oui	Non	Non	Non
Espaces naturels humides 41 et Centre-Val de Loire	Non	Oui	Non	Non
PNR Brenne	Non	Oui	Oui	Non

Zonages réglementaires

Zone de répartition des eaux - aquifère	Nappe du Cénomanién
Zone de répartition des eaux - hydrographique	Non
Zones vulnérables aux nitrates	Oui

Zonages Sdage

Eau et quantité	
3B1 - Phosphore diffus à l'amont des 22 plans d'eau prioritaires	Non
7B2 - Augmentation possible des prélèvements à l'étiage	Non
7B3 - Plafonnement des prélèvements à l'étiage	Non
7B4 - Plafonnement des prélèvements à l'étiage (bassin réalimenté par la Loire)	Non
Littoral	
10A1 - Plan de lutte contre les algues vertes sur plages	Non
10A2 - Plan de lutte contre les algues vertes sur vasières	Non
10D - Bassins versants conchylicoles prioritaires	Non

États écologique et chimique

Stations

Code station	Représentative	Localisation
04096745	oui	CHAMBON À MARTIZAY

Éléments de qualité de la masse d'eau

	2017	2013	2011
État écologique	 Moyen	 Médiocre	 Médiocre
Niveau de confiance validé	 Moyen	 Elevé	 Elevé
Catégorie d'évaluation	<i>mesuré</i>	<i>mesuré</i>	<i>mesuré</i>

Éléments de qualité biologique

	2017	2013	2011
Indice biologique diatomées	 Information insuffisante	 Bon	 Bon
Indice biologique global normalisé	<i>ne s'applique plus</i>	 Moyen	 Bon
Indice biologique global grands cours d'eau	<i>ne s'applique plus</i>	<i>non concerné</i>	<i>non existant</i>
Indice invertébrés multi-métrique	 Information insuffisante	<i>non existant</i>	<i>non existant</i>
Indice biologique macrophytique en rivière	 Information insuffisante	<i>non concerné</i>	<i>non existant</i>
Indice poissons rivière	 Information insuffisante	 Médiocre	 Médiocre

Éléments de qualité physico-chimique

	2017	2013	2011
Physico-chimie modélisée	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>
O ₂ dissous - Oxygène dissous	● Moyen	● Bon	● Bon
Taux sat/O ₂ - Taux de saturation	● Médiocre	● Moyen	● Bon
DBO5 - Demande biochimique en oxygène	● Information insuffisante	● Très bon	● Bon
COD - Carbone organique dissous	● Information insuffisante	● Mauvais	● Mauvais
Carbone organique dissous (COD) en exception	<i>Exception COD</i>	<i>Exception COD</i>	<i>Exception COD</i>
PO ₄ ³⁻ - Phosphate	● Information insuffisante	● Moyen	● Moyen
Phosphore Total	● Information insuffisante	● Moyen	● Moyen
NH ₄ ⁺ - Ammonium	● Information insuffisante	● Très bon	● Très bon
NO ₂ ⁻ - Nitrites	● Information insuffisante	● Information insuffisante	● Bon
NO ₃ ⁻ - Nitrates	● Information insuffisante	● Information insuffisante	● Bon

Éléments de qualité pesticides des états écologique et chimique

Synthèse des états "pesticides" de l'état écologique et chimique	● Bon
Paramètres déclassants	non concerné

État chimique 2018

	État	Substances déclassantes
Substances non ubiquistes	● Bon état	non concerné
Substances ubiquistes	0	non concerné

Données de surveillance acquises depuis la dernière évaluation d'état

Éléments de qualité biologique	oui
Éléments de qualité physico-chimique	oui
Éléments de qualité pesticides des états écologique et chimique	non

Risques et pressions significatives

	États des lieux	
	2019	2013
Macropolluants ponctuels	● Oui	● Non
Micropolluants	● Non	● Non
Hydrologie	● Oui	● Oui
Morphologie	● Oui	● Oui
Continuité	● Oui	● Oui
Pesticides	● Non	● Non
Nitrates	● Non	● Non
Phosphore diffus	● Non	<i>Pas de données</i>

Rejets ponctuels connus: macropolluants et micropolluants

Collectivités :

Nombre de rejets: -

Capacité EH total: - équivalents habitants

Rejets industriels :

	Nombre de rejets	Flux annuels (kg)				
		DBO5	DCO	MI	AOX	METOX
Agro-alimentaires	-	-	-	-	-	-
Bois textiles	-	-	-	-	-	-
Chimiques et minérales	-	-	-	-	-	-
Mécaniques et traitements de surface	-	-	-	-	-	-
Autres activités	-	-	-	-	-	-

Systèmes prioritaires :

Nombre d'établissements prioritaires industriels (EPI) : -

Nombre de systèmes d'assainissement prioritaires (SAP) : -

Pourcentage du linéaire des cours d'eau dans les classes d'état moins que bon pour le paramètre phosphore total par temps de pluie modélisée par Pegase : 0,0 %

Pollutions diffuses d'origine agricole

Occupation du sol

Taux d'occupation agricole	91,0 %
Typologie des cultures	03-Surfaces toujours en herbes et prairies cultivées
Pourcentage des prairies permanentes dans le bassin versant de la masse d'eau	37,2 %
Pourcentage des cultures spécialisées dans le bassin versant de la masse d'eau	non concerné
Taux d'urbanisation	non concerné

Captages prioritaires

Nom du ou des captages prioritaires à l'échelle de la masse d'eau	non concerné
---	--------------

Descripteurs de pression nitrates

Date de la première analyse de la série temporelle étudiée	22/01/2010
Date de la dernière analyse de la série temporelle étudiée	11/12/2014
Nombre d'analyses qui composent la série étudiée	60
Concentration en nitrates (NO3) du percentile 90 consolidé pour l'exercice de l'état des lieux 2019	23,7 mg/L
Tendance d'évolution des nitrates avec application des restrictions de longueur de la chronique et le retrait des pentes comprises entre -0,1 et 0,1 mg/L/an	Pas de tendance
Données nitrates disponibles depuis 2017	oui

Descripteurs de pression pesticides

Nombre de dépassements des seuils de toxicité pour l'environnement (PNEC) pour 274 pesticides mesurés sur une année entre 2012-2016	0
Classe ARPEGES	● Non concernée
Données pesticides disponibles depuis 2017	oui

Hydrologie

Éléments de caractérisation

Descripteurs	Valeur
Débit d'étiage interpolé de la masse d'eau à l'exutoire calculé par Pegase en m ³ /s	0,0051 (5,1 L/s)
Module interannuel naturel à l'exutoire calculé par Pegase en m ³ /s	0,0709 (70,9 L/s)
Débit d'étiage reconstitué < 10 ^{ème} module	Oui

Prélèvements (année de référence)

Usages	Eau de surface		Eau souterraine	
	Nombre	Volume prélevé (m ³)	Nombre	Volume prélevé (m ³)
AEP	-	-	-	-
Irrigation	-	-	-	-
Industrie	-	-	-	-
Abreuvement	-	-	-	-

Descripteurs de pression hydrologie

Descripteur	Pourcentage
Prélèvements tous usages exprimés en taux d'exploitation	3,8%
Interception des flux par les plans d'eau exprimé en taux d'évaporation	1336,4%
Taux cumulé	1340,1%
Proportion de la surface de plans d'eau à l'échelle de la masse d'eau	7,3%

Morphologie et continuité

Descripteurs de pression morphologie

Altérations	
Taux de rectification	73,2 %
Profondeur largeur du lit	● Elevée
Structure et substrat du lit	● Elevée
Structure de la rive	● Moyenne
Pression morphologie	● Elevée

Descripteurs de pression continuité

Caractéristiques	
Concerné par classement liste 1	Non
Concerné par classement liste 2	Non
Nombre d'obstacles à l'écoulement à l'échelle du bassin versant de la masse d'eau	non concerné
Densité d'ouvrages au kilomètre	0,00
Altérations	
Taux d'étagement	0,0 %
Taux de fractionnement	0,00 %
Pression continuité latérale	● Elevée
Pression continuité sédimentaire	● Elevée
Pression obstacles (ouvrages transversaux)	● Elevée
Pression continuité (latérale, sédimentaire, obstacles)	● Elevée

